

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

| | |
|---|---|
| Pays : République Centrafricaine | |
| TITRE DU PROJET : Renforcer le rôle des organisations féminines dans la prévention et la gestion des conflits pour une paix durable et inclusive en RCA | |
| NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : | |
| Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF | Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale : |
| Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU Femmes (ONU) Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (ONU) | |
| Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Gouvernement et Institutions Nationales <ul style="list-style-type: none">- Bureau du Premier Ministre- Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant;- Ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local;- Ministère de la Justice, des droits de l'homme chargé de la bonne gouvernance;- Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF);- Haute Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance (HABG);- Haut Conseil de la Communication (HCC);- Commission Vérité, Justice, Réconciliation, Réparation (CVJRR);- Conseil Économique et Social (CES). | |
| Acteurs engagés dans la consolidation de la paix <ul style="list-style-type: none">- Coordination de la Mise en œuvre du Processus Politique Mutualisé de l'APPR et la Feuille de Route de Luanda (Bureau du Premier Ministre)- Commission pour le Suivi des Recommandations du Dialogue Républicain- Union Africaine (Garant de l'APPR) | |
| Système des Nations Unies <ul style="list-style-type: none">- Bureau du Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, Coordonnateur Humanitaire- MINUSCA (à Bangui et au sein des Bureaux terrain)- Agences des Nations Unies engagées dans la consolidation de la paix et le relèvement | |

Acteurs Communautaires

- Préfets et Sous-Préfets
- Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR)
- Leaders Traditionnels (leaders religieux, Sultans, Chefs de quartiers, etc.)

OSC Locales

- Réseau des ONG de Promotion et Défense des Droits de l'Homme (RONGDH) ;
- 20 Organisations féminines seront sélectionnées (une par Préfecture) sur base des projets de consolidation de la paix au niveau communautaire qui seront présentés et approuvés par un Comité mixte Inter-Agence et représentants du Gouvernement (point focal du Ministère en charge de la Promotion du Genre, responsable de la coordination des OSC féminines).

Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

- 20 Préfectures du Pays

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
- Initiative de promotion des jeunes⁴
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONU Femmes: \$ 2,520,197.75

HCDH: \$ 479,802.25

Total PBF : \$ 3,000,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

ONU Femmes : 325,000 USD

HCDH : 435,000 USD

Total : 760,000 USD

| PBF 1^{ère} tranche (35%) : | PBF 2^{ème} tranche* (35%) : | PBF 3^{ème} tranche* (30%) : |
|---|--|--|
| ONU Femmes: \$ 882,069.21 HCDH : \$ 167,930.79 | ONU Femmes : \$ 882,069.21 HCDH : \$ 167,930.79 | ONU Femmes : \$ 756,059.33 HCDH : \$ 143,940.68 |
| Total : \$ 1,050,000 | Total : \$ 1,050,000 | Total : \$ 900,000 |

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

La situation de paix et de sécurité en République centrafricaine (RCA) demeure complexe et marquée par des défis persistants. Le pays a été en proie à des cycles de conflits armés, d'instabilité politique et de

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

violences intercommunautaires, exacerbés par des facteurs tels que la pauvreté endémique, et la fragilité des institutions. Les conflits ont entraîné le déplacement massif de populations, avec des millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire urgente, et un impact significatif et durable de trauma sur ces populations, et particulièrement les femmes et les filles qui subissent un lourd tribut à cause des violences sexuelles et basées sur le genre. De plus, la présence de groupes armés et la prolifération des armes ont contribué à l'insécurité généralisée et à l'impunité pour les violations des droits de l'homme. Malgré les efforts de la communauté internationale pour soutenir la stabilisation et la reconstruction, la RCA demeure également confrontée à des défis majeurs en matière de gouvernance, de sécurité et de développement. Ces défis rendent l'organisation d'élections, tels que les élections locales prévus en 2024, comme un enjeu capital pour une réelle décentralisation de la prise de décision et des mécanismes de redevabilité.

L'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), signé le 6 février 2019, a constitué une étape importante vers la résolution des conflits en République centrafricaine, en engageant les parties prenantes dans un processus de dialogue et de réconciliation. Cependant son impact dans la consolidation de la paix demeure limité.

L'analyse des conflits en République centrafricaine révèle ainsi d'importants défis tant au niveau des titulaires de droits que des débiteurs d'obligations. Les populations, en particulier les femmes, souvent confrontées à des niveaux d'alphabétisation plus bas, ont une connaissance faible de leurs droits, malgré l'existence d'un cadre juridique fourni et en adéquation avec les obligations internationales.

Malgré une société civile dynamique, notamment marquée par l'activisme des organisations féminines défenseuses des droits humains, les violations et abus de droits humains et le rétrécissement de l'espace civique demeurent des préoccupations majeures. De plus, un cadre opérationnel pour assurer la reddition de comptes en matière de respect des droits humains fait défaut. Toutefois, les organisations féminines à base communautaire continuent de jouer un rôle capital auprès des populations affectées et constituent de puissants agents de changements dont il faut tirer parti pour renforcer les processus communautaires de résilience et de consolidation de la paix.

Le présent projet, élaboré après de larges consultations sur l'ensemble du territoire avec les femmes, les organisations féminines, les Ministères clés et le Système des Nations Unies y compris la MINUSCA, entend appuyer les efforts de consolidation communautaire de la paix, en prenant appui sur le rôle des organisations féminines défenseuses des droits humains ; le pouvoir catalyseur d'une opérationnalisation effective de l'Agenda, Femmes, Paix, Sécurité ; et en liant l'approche communautaire (processus de paix track III) avec les processus stratégiques formels et informels en faveur de la paix (processus de paix track I et II). Pour ce faire, le projet appuiera les organisations féminines à base communautaire de toutes les Préfectures du pays à travers des *micro-grants* pour leur permettre de développer des initiatives catalytiques de réponse aux problèmes de consolidation de la paix identifiés de leur localité, dynamiser la cohésion sociale, apporter à leurs communautés la compréhension des droits humains, y compris des droits des femmes, tout en favorisant un élargissement de l'espace civique et le renforcement des mécanismes de redevabilité. A cet effet, le projet est une contribution au respect des engagements nationaux et internationaux relatifs à l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et souhaite faire le lien entre les mécanismes de paix formels (track 1 & 2) et les initiatives communautaires (track 3) pour que soient visibles les dividendes de paix.

Par ailleurs, le projet souhaite promouvoir l'approche innovante « bottom-up » afin de créer des passerelles plus claires entre les initiatives communautaires des femmes pour la consolidation de la paix (track III), et le processus formel de paix (track I), et favoriser l'ancrage communautaire des cadres stratégiques et normatifs de consolidation de la paix, à travers la promotion des droits humains économiques, sociaux et culturels. Cela se fera à travers une action simultanée dans la capitale, pour le plaidoyer stratégique sur l'implication formelle des représentantes féminines dans les processus de paix, et dans les communautés à la base, pour renforcer le rôle et la visibilité des actions féminines en faveur

d'une paix durable. Les plaidoyers stratégiques et les forums de haut niveau organisés dans le cadre du projet et sous la présidence du Bureau du Premier Ministre et des garants de la feuille de route mutualisée, permettront de donner un cadre pratique pour la mise en œuvre du Plan d'Action de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix, et la sécurité, cadre normatif international auquel s'est engagé la RCA.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Une série de consultations ont été organisées à Bangui et en provinces, et se présentent comme suit :

1. Mission d'évaluation sur les droits économiques, sociaux et culturels en RCA – novembre à décembre 2022

Du 19 novembre au 10 décembre 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, a mené une mission d'évaluation des droits économiques, sociaux et culturels avec pour objectifs entre autres, d'identifier les actions pouvant renforcer la cohésion sociale entre les communautés et permettre de plaider en faveur d'un partage équitable des ressources du pays et la mise en place de mécanismes locaux de responsabilisation. Les consultations ont connu la participation des institutions de la République (Gouvernement, Comité de Suivi du Dialogue Républicain, etc.) des Organisations de la Société Civile (OSCs) de défense des droits de l'homme ainsi que du comité interministériel chargé de la rédaction des rapports destinés aux organes des traités. Le rapport qui en découle indique que la RCA fait état d'acquis mais demeure dans une situation de grande fragilité sociale, économique, culturelle, politique, humanitaire et sécuritaire. Les défis urgents concernent les secteurs de l'éducation, de la santé, du travail décent, de la production agricole et des infrastructures de base, ainsi que la persistance des discours de haine et des risques pour les défenseurs des droits de l'homme, concomitants à une hausse de violations de droits humains et un rétrécissement de l'espace civique.

En ce qui concerne les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC), les consultations mettent en exergue la nécessité de soutenir l'activité des administrateurs locaux dans la mise en place des services locaux de base pendant la période de préparation et organisation des élections locales (prévues en 2024), tout en s'appuyant sur les ONG internationales et les OSC/OCB sur le terrain, notamment à travers l'attribution de microfinancements (micro-grants) à des petits projets liés aux DESC, contribuant à créer un environnement moins tendu avant, pendant et après les échéances électorales de 2024, un environnement où l'espoir d'un futur meilleur prévaut.. Les résultats de ces consultations proposent entre autres recommandations, la réalisation d'activités communautaires génératrices de revenus, susceptibles de renforcer le vivre ensemble entre les communautés à la base.

2. Atelier National de Promotion des femmes à la mise en œuvre de la Résolution 1325 et au processus politique mutualisé de l'APPR et la Feuille de route de Luanda – Juin 2023

Cet Atelier organisé à Bangui les 1^{er} et 2 juin 2023, regroupant les acteurs de l'architecture du Plan National de la Résolution 1325 (Ministères en charge du Genre, de la Défense, et la Primature, etc.), les acteurs engagés dans le Processus politique mutualisé (Primature, acteurs APPR, Dialogue Républicain, Garants de la Feuille de route de Luanda, etc.), les différentes Agences des Nations Unies et la MINUSCA, avait pour objectif de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de la Résolution 1325, identifier les gaps et défis et proposer des recommandations pour renforcer les processus de consolidation de la paix à travers un meilleur engagement des femmes leaders à la feuille de route mutualisé. Lors des échanges, un accent particulier a été mis sur le rôle des organisations féminines et

défenseurs des droits des femmes dans la consolidation de la paix, ainsi qu'un mapping de quelques interventions existantes qui pourraient être mises à l'échelle dans le cadre du présent projet. Les recommandations initiales de cet atelier ont permis de renforcer la note conceptuelle et définir les axes clés des consultations à la base, ressorties comme recommandations clé afin d'assurer une représentativité des organisations à base communautaires en provinces.

3. Consultations à la base – Août à décembre 2023

Afin de renforcer l'appropriation du Projet et assurer la contribution significative des organisations féminines à la base, à la détermination des questions prioritaires à prendre en compte dans le projet, il s'est tenu des consultations à la base dans 11 localités afin de (i) présenter la feuille de route mutualisé et les cadres de consolidation de la paix en RCA ; (ii) identifier les défis prioritaires, les facteurs de conflits, et les bonnes pratiques à capitaliser.

Les consultations ont été faites en plusieurs phases, et les dernières ont été conduites par des équipes composées de : femmes leaders de Bangui et de la localité concernée, acteurs nationaux de l'architecture de paix et de la Résolution 1325 (Ministère Genre, Primature, etc.), les acteurs locaux engagés dans la consolidation de la paix (CLPR, leaders traditionnels, etc.) ainsi que les Agences UN et MINUSCA présents dans les localités visitées.

Au total, des consultations ont été menées dans 11 localités à savoir Sam-Ouandja, Birao, (au Nord de la RCA, région frontalière avec le Soudan), Bria (Centre-est), Bangassou, Yangassoba, Nangbarka (Sud-est), Bouar (Nord-ouest), Yaloké, Boali (Centre-ouest), Ndélé (Nord-ouest) et Bangui (Capitale). Cela a permis d'avoir une représentation géographique équilibrée et assurer que les consultations ne se limitent pas à la capitale mais reflètent la diversité des expériences du conflit vécues par les communautés sur le territoire national. L'approche utilisée a été de réunir un minimum de 30 femmes dont environ 25% de jeunes femmes leaders d'organisations féminines dans chaque localité, les entretenir sur les processus politiques de paix en cours (processus politique mutualisé et Dialogue Républicain) et leur permettre, en groupe, d'identifier les besoins clés liés à la consolidation de la paix pour leur localité. Ces femmes sont engagées majoritairement dans des activités de consolidation de la paix, relèvement socio-économique et protection des droits des femmes, ainsi que la lutte (prévention et réponse) contre les violences basées sur le genre.

Les résultats des consultations susmentionnées, ont permis de mieux détailler la présente proposition de projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

100%

Soit \$ 3,000,000

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Le projet est entièrement orienté vers le renforcement de la participation des femmes dans les processus de paix et relèvement, comme défini dans le cadre de la Résolution 1325, à travers les organisations de femmes défenseuses de droits humains. Il aura pour objectif de promouvoir les interventions des femmes défenseuses des droits humains et organisations féminines, afin de contribuer plus efficacement à la consolidation de la paix dans le pays, à travers les mécanismes communautaires et décentralisés, ainsi que les mécanismes nationaux et stratégiques. Le projet entend plaider pour des politiques intégrant la dimension genre, en promouvant la participation des femmes aux processus décisionnels, en apportant un soutien aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits et en encourageant la résilience des communautés.

Le projet offre un appui à différents niveaux notamment technique, financier, économique et normatif. Ainsi, le projet catalysera la contribution qualitative des femmes à la consolidation de la paix au niveau communautaire mais également au niveau national, en s'appuyant sur et renforçant au besoin les plateformes de collaboration réunissant les coordinations nationales des organisations féminines et les acteurs nationaux engagés dans la consolidation de la paix (Gouvernement, garants, etc.). L'appui au travail des organisations féminines à base communautaire offrira une opportunité indéniable d'ancrage et d'appropriation des communautés tout en facilitant le feedback « bottom-up » vers les coordinations nationales et, à travers elles, vers les autorités en charge du processus de paix.

Degré de risque du projet⁷ : 0

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes No

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes No

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Pilier Paix

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 16, ODD 5

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

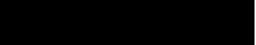
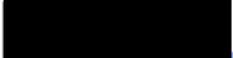
Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par
agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

| | |
|---|---|
| <p>AGENCES RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom : Salvator NKURUNZIZA  <i>Signature</i> Nom de l'agence : ONU Femmes Date et visa : 02/09/2024</p>  <p>Nom : Kim Taylor, Chief, PSMS <i>Signature</i>  Nom de l'agence : Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme Date et visa : 30/09/2024</p> | <p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Pr Richard FILAKOTA <i>Signature</i> Titre : Ministre Chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale Date et visa :</p>   <p>Nom : Dr Marthe KIRIMAT <i>Signature</i>  Titre : Ministre de la Promotion du genre, de la Protection de la famille et de l'Enfant Date et visa :</p>  |
| <p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Mohamad AYOMA  <i>Signature</i> Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur Résident Date et visa : 9/10/24</p>  | <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth SPEHAR  <i>Signature</i> Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 8 November 2024</p> |

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Des avancées notables mais des défis significatifs au niveau sécuritaire

En proie à des conflits récurrents depuis plusieurs décennies, la République centrafricaine continue à être marquée par une faiblesse des institutions et structures nationales, des violations des droits humains et la résurgence des conflits communautaires, affectant les populations et qui entravent les efforts nationaux de paix, de relèvement, de construction de l'Etat-Nation et de vivre-ensemble. Les efforts engagés pour promouvoir une paix durable en RCA (signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation APPR, la Feuille de route de Luanda, le Dialogue Républicain, etc.) ont abouti à quelques avancées, mais peinent à produire des résultats significatifs à long terme; et ceci maintient la RCA dans une situation de fragilité permanente marquée par une insécurité continue sur l'étendue du territoire.

Les progrès atteints par le pays en matière de consolidation de la paix trahissent des défis encore marqués. Le Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la situation en Centrafrique note une baisse significative des violations de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), avec 314 cas enregistrés entre le 13 octobre 2022 et le 09 janvier 2023, comparativement aux 2 100 cas enregistrés de janvier à juillet 2021. Cette diminution est attribuée aux efforts concertés du gouvernement et de ses partenaires pour l'application de l'APPR, ainsi qu'à l'engagement des groupes armés dans les processus de Désarmement, Démobilisation, Réintégration, et Réconciliation (DDRR). Toutefois, le rapport souligne la nécessité d'un engagement continu et accru de toutes les parties pour mettre fin durablement au conflit, appelant à des efforts considérables supplémentaires dans cette direction.

Malgré les avancées dans le processus de consolidation de la paix, les violations des droits humains, dont ceux commis contre les femmes et les enfants sont en hausse depuis 2021. Ainsi, les tendances liées aux violations et abus des droits de l'homme et de la loi humanitaire, ainsi que d'une culture d'impunité qui reste significative, constitue l'un des facteurs de conflit depuis 2003. Cela se manifeste notamment par un maintien voire une recrudescence des violations et notamment les cas de violences sexuelles liées aux conflits qui ont plus que doublé entre 2021 et 2023 par rapport à la période précédente, et qui affecte un nombre important de jeunes femmes, et les violations graves commises contre des enfants qui ont presque triplé⁹. Il est également à noter que les institutions en charge d'assurer l'application des lois et dispositions de l'Accord de Paix n'étant pas entièrement opérationnelles, les groupes armés et les criminels de tous bords continuent à répandre les actes de violence, les exécutions extrajudiciaires, les pillages, les détentions arbitraires, les viols et autres formes de violence sexuelles, ainsi que les violations contre les enfants. Cette situation est notamment exacerbée par les groupes armés qui ne sont pas partie prenante de l'APPR, ceux membres de la Coalition des Patriotes Centrafricains (CPC, établis en 2020) et la nouvelle milice Azande Ani Kpi Gbe, coupable de diverses violations de droits humains, et particulièrement contre les femmes et les enfants, tel que violences

⁹ Sources : Rapports MINUSCA, OHCHR, et ceux présentés au Conseil de Sécurité

sexuelles, kidnapping, recrutements forcés, ce qui attise les violences communautaires (notamment à l'est du pays). En ce qui concerne les dynamiques de genre des violations des droits humains, les hommes sont les principales victimes des violations commises, et particulièrement les détentions arbitraires, et violations du droit à la vie, tandis que les femmes et enfants continuent à être les principales victimes de violences sexuelles liées au conflit. Les femmes et les jeunes femmes sont également affectées de manière disproportionnée dans leurs droits économiques, sociaux et culturels, tels que l'accès à l'éducation, à la propriété des terres, ou à l'entrepreneuriat. Ce statut économique plus fragile les rend également fortement vulnérable aux violences basées sur le genre et limite leur accès à la justice.

Une situation humanitaire, économique et sociale qui appelle à appuyer le relèvement des communautés

Selon le Rapport Volontaire National produit par le Gouvernement Centrafricain en 2022, le pays continue de faire face à bien des défis nonobstant les acquis de ces dernières années. Ainsi, selon l'Aperçu des besoins Humanitaires 2024 (OCHA), 2,8 millions de Centrafricains, soit près de la moitié de la population de 6,1 millions de centrafricains, auront besoin d'une assistance humanitaire, plus de la moitié étant des femmes. De plus, avec plus de 440.000 personnes encore déplacées à l'intérieur du pays, près de 40.000 retournés et 746.000 réfugiés centrafricains (DTM, juin 2023) demeurant dans les pays voisins. Au-delà des défis nationaux, le pays est également vulnérable aux conflits dans les pays transfrontaliers. Ainsi, la RCA accueille désormais plus de 62 000 réfugiés en 2023 contre 11 226 à la fin 2022. Il s'agit notamment de 11 967 réfugiés soudanais et de 30 543 demandeurs d'asile tchadiens en majorité des femmes et des enfants ayant besoin d'une assistance humanitaire et de protection. Ces déplacements, souvent pendulaires, mettent à mal les trajectoires individuelles, familiales et communautaires et distendent les liens interpersonnels et la cohésion sociale.

Dans le domaine social, le Gouvernement a amélioré l'accès à l'eau potable particulièrement pour les femmes et les jeunes, responsables habituellement d'approvisionnement en eau, souvent sur de longues distances et dans une situation sécuritaire précaire. Ainsi le taux d'accès à l'eau potable est passé de 37,2% en 2019-2020 à 58,2% en 2021-2022. Avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement a également poursuivi les efforts de construction et de réhabilitation des infrastructures sociales de base. Ainsi, le taux d'accès à l'électricité dans les villes, est passé de 14,3% en 2018-2019 à 32% en 2021-2022, et une proportion de la population utilisant les sources d'énergie propre s'élevant à 20,7% en 2022. Le nombre d'utilisateurs des téléphones portables est passé de 27% en 2015 à 35,6% en 2018 puis à 56,7% en 2022, soit un bond de 21% en 4 ans. Cependant, le taux d'investissement est resté bas, environs 8% du PIB en moyenne entre 2018 et 2022, conséquence des difficultés de mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Par ailleurs, en dépit du regain d'activité dans le secteur de construction, la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB n'a cessé de baisser depuis 2015¹⁰. Cette situation impacte négativement sur le panier de la ménagère, accentue le niveau de pauvreté et de vulnérabilité des femmes face aux chocs sociaux.

En ce qui concerne la jeunesse, selon l'étude « Les Absents de la Paix » (2018)¹¹, la réalité socio-culturelle du passage de l'enfance à l'âge adulte – marquée par des jalons tels que : l'atteinte d'un certain niveau d'éducation, le mariage, la paternité ou maternité, ou encore l'indépendance économique– est profondément perturbée et fait de la jeunesse en République Centrafricaine une période instable, à risque, mais qui offre également des opportunités pour la consolidation de la paix au niveau national, si les opportunités de leur engagement effectif sont saisies. Cela fait écho à l'appel à

¹⁰ Rapport Volontaire National RCA, 2022.

¹¹Nations Unies, 2018. Etude Indépendante sur les Jeunes, la Paix et la Sécurité : Les Absents de la Paix.

l'action en faveur des droits humains du Secrétaire Général de « créer des espaces où les jeunes pourront contribuer aux décisions qui façonneront leur avenir » (2020).

Dans ce contexte, les violences qui deviennent le quotidien de beaucoup de jeunes femmes notamment, appellent souvent à des mécanismes de protection délétères pour leur épanouissement, tels que les mariages précoces, l'abandon scolaire (par peur des violences en milieu scolaire) et le maintien de ces jeunes femmes dans le domaine privé et domestique. Des discriminations qui sont souvent maintenues après leur passage à l'âge adulte et impactent durablement l'autonomisation des femmes dans le pays.

En effet, l'ensemble de ces frustrations et l'impact du conflit sur les jeunes couplés au manque de moyens formels pour les exprimer et assurer leur prise en compte, sont autant d'éléments qui peuvent conduire à leur plus grande marginalisation voire à la remobilisation de jeunes associés aux groupes armés. Il est aussi capital d'assurer une prise en compte équivalente des jeunes associés aux groupes armés et des autres jeunes, dans une perspective « do no harm », pour éviter d'entraîner les autres jeunes dans les groupes armés. Il est également essentiel que les jeunes femmes, qui se retrouve à la fois au sein de la catégorie jeune mais bénéficient du statut que leur procure la mise en couple et la maternité, soient intégrées dans les dynamiques de participation et puissent s'exprimer sur leurs problématiques particulières, afin d'assurer une voix diverse et inclusive des multiples catégories de jeunes, dans un contexte global de rétrécissement des espaces civiques sûrs pour les jeunes.

Ainsi, en dépit des efforts déployés grâce aux appuis multiformes de la communauté internationale, il reste de nombreux défis à surmonter pour la réalisation des progrès vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La dégradation des infrastructures routières, l'insécurité dans certaines régions, le réchauffement climatique, la déforestation, les inondations, la baisse du débit et la pollution des cours d'eau ont affecté non seulement le système de production agricole mais aussi les secteurs sociaux de base. Car, la baisse du débit des cours d'eau et les difficultés de dragage sur le fleuve Oubangui, réduisent considérablement les délais de navigabilité, perturbant ainsi, le ravitaillement du pays en produits pétroliers et de première nécessité à des coûts abordables. La persistance de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique continue d'avoir des impacts défavorables sur la croissance économique et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures¹². De plus, l'Aperçu des Besoins Humanitaires 2024¹³ confirme la forte corrélation entre les besoins en abris et d'autres besoins comme la gestion et la coordination des sites, les besoins en sécurité alimentaire et ceux de nutrition, les besoins de protection et d'autres thématiques comme l'eau, l'hygiène l'assainissement et la sécurité alimentaire, avec une forte vulnérabilité du contexte régional et global.

Sur le plan social, la RCA demeure l'un des pays les plus pauvres au monde avec de nombreux défis à relever sur le plan du capital humain. Elle se place à la 188^{ème} place sur 191 du classement de l'Indice de développement humain et on estime qu'environ 71 % de la population vivait en dessous du seuil international de pauvreté entre 2019 et 2021. L'espérance de vie moyenne est de 53 ans. 40 % de la population souffre de malnutrition chronique alors que le taux de fécondité reste élevé avec 6,4 enfants par femme¹⁴. De même, la RCA fait partie des pays qui affichent les plus faibles indicateurs d'instruction et d'égalité homme-femme. La discrimination contre les femmes au niveau de toutes les couches de la société traduit des vulnérabilités existantes dans tous les aspects de la vie quotidienne. Même si un ménage sur deux est dirigé par une femme et malgré l'adoption en 2016 de la loi sur la parité de genre, la RCA est classée 188^{ème} sur 191 pays en termes d'égalité des sexes. Le pays semble encore loin d'atteindre son engagement constitutionnel à atteindre le quota de 35% de femmes dans les instances de prise de décisions à caractère nominatif et électif d'ici à 2026. Par ailleurs, la faible qualité

¹² Rapport Volontaire National RCA, 2022.

¹³ OCHA, Aperçu des Besoins Humanitaires, janvier 2024.

¹⁴ Chiffres de la Banque Mondiale, dernière mise à jour 2023.

de l'enseignement primaire et le faible taux de participation à l'enseignement secondaire pour les filles, ainsi que les nombreuses violences à l'égard des femmes et des filles, constituent un défi urgent pour le pays. Ainsi, la durée attendue de scolarisation en RCA est de 5,3 ans pour les garçons contre 3,8 ans pour les filles. La qualité de l'enseignement primaire reste faible et peu de filles ont accès à l'enseignement secondaire.

La promotion des droits humains, un gage essentiel de cohésion sociale et de consolidation de la paix

L'analyse des conflits en République centrafricaine révèle d'importants défis tant au niveau des titulaires de droits que des débiteurs d'obligations. S'agissant des populations, beaucoup de femmes sont ignorantes des droits qui sont les leurs, malgré un cadre juridique très fourni. En effet, en alignement notamment avec la Résolution 1325 et ses quatre piliers, nombreuses lois et règlements existent : (i) **Prévention** : la Constitution de 2023, le Code de la Famille; (ii) **Participation** : la Loi de la Parité, le Code du travail, et la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), la politique nationale de sécurité et le plan de défense (les dispositions relatives aux ressources humaines et participation des femmes); (iii) **Protection** : Stratégies de lutte contre les VBG et de lutte contre les mariages d'enfants, Comité de suivi de la Convention contre l'Élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme (CEDEF), Convention 190 contre le Harcèlement en milieu professionnel, mise en place de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR); (iv) **Secours et Relèvement** : la Stratégie nationale de Réforme du secteur de la sécurité et les plans et politiques sectorielles liées, l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), la Stratégie Nationale des Solutions Durables en faveur des déplacés et réfugiés, les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration (DDRR). Malgré cela, nombre d'actes constitutifs de violations et d'abus des droits de l'homme sont encore dirigés contre les femmes dans de nombreuses régions du pays. Les responsabilités desdits faits sont à la fois imputables à l'État et aux groupes armés. Ainsi, malgré le cadre juridique et institutionnel très fourni, la mise en œuvre des cadres réglementaires et l'implication des femmes dans les différents secteurs de consolidation de la paix et relèvement au niveau local et national restent encore tributaire des pesanteurs socio-culturelles. La faible alphabétisation et manque d'information des détenteurs de droits, le manque de cadres redevables de mise en œuvre des dispositions légales (avec une capacité du judiciaire de punir les contrevenants), et le déploiement encore faible des institutions nationales dans toutes les Préfectures de la RCA, sont autant de facteurs qui expliquent le faible taux d'application des lois en vigueur.

Dans un conflit de longue date qui a conduit à des divisions religieuses et ethniques, la discrimination, notamment à l'égard des femmes et des minorités ethniques, les violations des droits de l'homme et les discours de haine, ont compromis la cohésion sociale dans diverses régions du pays. Cela a rendu le travail des acteurs communautaires, confessionnels et autres acteurs de la société civile primordial pour renforcer les liens sociaux, même au milieu de l'insécurité et des troubles politiques. De plus, à cause de la crise, le contrat social mérite d'être renforcé entre les différents membres de la communauté, dont les communautés retournées qui peinent à retrouver une place dans un tissu social altéré en profondeur par la crise. Selon une étude de Search for Common Ground¹⁵, il ressort que même en l'absence de conflits violents actifs, il existe des risques de conflits dû à l'absence de confiance existant entre les communautés (chrétienne et musulmane). Le rapport de l'étude expliquait que « les derniers conflits violents à Bangui [avaient] amplifié la méfiance et la haine entre les deux communautés. Par ailleurs,

¹⁵ *République Centrafricaine Conflit scan* : "Bolstering Judicial and Social Accountability processes in CAR (Bangui)", Search for Common Ground, août 2018.

un rapport de la MINUSCA et HCDH¹⁶ fait état d'incidents et cas d'incitation à la violence et à la haine, amplifiés par l'usage des réseaux de partage d'information et alerte contre leur capacité à compromettre la paix dans le pays.

La société civile, et les femmes promotrices de droits humains, piliers importants d'une paix durable

La société civile en RCA est vaste avec un nombre croissant d'acteurs, une relative liberté d'action et un maillage au niveau national significatif, y compris dans les zones les plus reculées, où l'absence de routes ou l'activité des groupes armés entravent l'accès à d'autres groupes d'acteurs (gouvernement, acteurs humanitaires, ONU, etc.). Cependant, en raison des faiblesses générales du capital humain, des lacunes en matière de capacités techniques et matérielles et du manque de financement adéquat de la part des donateurs traditionnels, les organisations de la société civile limitent souvent leurs interventions à des zones géographiques et thématiques, limitées par leurs sources de financement. Les différentes évaluations participatives menées avec les OSC ont mis en évidence leur rôle essentiel dans le soutien aux communautés. De plus, les OSC ont mis en avant les difficultés rencontrées pour fournir un soutien efficace et durable aux populations, alors qu'elles n'ont accès qu'à des projets financés à court terme, prédéterminés (dans la portée, les types d'interventions et les lieux) et inadéquats, ce qui, *in fine*, limite leur capacité à défendre efficacement les intérêts de la population qu'ils représentent.

Regroupées majoritairement au sein d'organisations et réseaux avec un maillage au plus proche de la population, les femmes et OSC féminines jouent un rôle déterminant dans les efforts de paix, dans les différents domaines de règlement du conflit, leur participation, la prévention des conflits, leur protection contre toutes formes de violence, et le relèvement socio-économique de leurs communautés. Ainsi, les organisations féminines ont joué un rôle significatif dans le plaidoyer pour le cessez-le-feu dès 2013. En 2018 à Ndélé par exemple, elles ont mené des initiatives de médiation pour assurer la sécurité et la protection des représentants de l'État menacés par les groupes armés lors de leur redéploiement en sous-préfecture. Ce sont encore elles qui depuis 2019 et la signature de l'APPR contribuent à son appropriation et mènent des actions d'identification des victimes du conflit et d'organiser le soutien des femmes chefs de famille. Leur médiation à Bambari, Bangassou, Bria, ou encore Paoua auprès des groupes armés ont souvent permis de désamorcer des prises d'otages et autres forfaits et permettre de rétablir une libre circulation relative dans des contextes de villes mortes (cf : consultations menées par ONU Femmes sur terrain).

De plus, la résilience des organisations féminines, même au plus fort de la crise, en fait des acteurs clés de consolidation de la paix. A Sam-Ouandja par exemple, la branche d'OFCA et deux autres organisations féminines principales n'ont cessé de fonctionner depuis sa création dès 1987, et ce malgré la présence active de groupes armés et l'absence d'autorité de l'Etat (réinstallé dans la ville récemment). Restée majoritaire dans la localité, et consultées dans le cadre de ce projet, elles ont mis en avant les initiatives de protection et relèvement particulièrement qui permettraient d'appuyer les dynamiques pour faire barrage à la rechute/récidive du conflit, dans une zone où l'action des groupes armés reste dans les mémoires et dans des zones périphériques. Par ailleurs, les femmes associées aux groupes armés, continuent d'être des pierres angulaires dans le désarmement effectif des ex-combattants, des initiatives souvent encouragées/coordonnées par les organisations locales des femmes leaders (cf : consultations à la base avec les femmes leaders de Bangassou).

¹⁶ L'incitation à la haine et à la violence en République Centrafricaine (2017-2020), Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 2020.

En dépit de leurs nombreuses actions au niveau communautaire, la participation des femmes reste marginale au niveau stratégique et dans les processus formels de paix. Elles constituent ainsi 21% des négociateurs, 11% des médiateurs et 6% des signataires de l'APPR. Elles étaient à peine 17% des participants au Dialogue Républicain de 2022. Leur absence est également notable dans les mécanismes formels de justice communautaire, tel qu'à Bria et Bangassou, où les femmes (et les jeunes) sont peu représentées en tant que médiatrices de conflits ou plaignantes (Cfr: Etude sur l'état des lieux sur les mécanismes de justice communautaire et leur contribution à la consolidation de la paix à Bria et Bangassou, financée par le PBF en 2022). Les passerelles entre leur rôle et celui des leaders communautaires/traditionnels, d'une part et avec les acteurs engagés dans les processus formels de paix d'autre part, doit continuer à être renforcé. Cette absence peut être expliquée en partie par la faible décentralisation qui laisse les institutions étatiques locales avec peu de moyens pour effectivement suivre, monitorer et rapporter les interventions au niveau communautaire. Cela peut également s'expliquer par la forte polarisation du processus de paix en RCA et le fait que les acteurs qui s'expriment ouvertement sur certaines questions liées au processus de paix, deviennent rapidement identifiés à un groupe ou un autre. Ainsi, leur engagement civique, peut être interprété comme engagement politique. Ce fait est notamment visible lors des discussions et prises de position de figures publiques, y compris les femmes défenseuses des droits humains, qui peuvent faire l'objet de représailles et messages diffamatoires et de haine, et particulièrement sur les réseaux sociaux. Plus généralement, les négociations de paix en RCA ainsi que, le processus de Référendum Constitutionnel récent a fortement polarisé l'opinion nationale et contribué à rétrécir l'espace civique, à travers notamment l'auto-censure auquel beaucoup d'acteurs se sont astreints. De plus, il est à noter une faiblesse interne des OSC féminines qui, malgré leur grand nombre et leur engagement, reste malencontreusement divisées et peinent à mener des activités conjointes de grande envergure. Cependant, lorsqu'elles sont unies et accompagnées (appuyées techniquement et financièrement), les organisations féminines peuvent jouer un rôle plus visible dans la consolidation de la paix. C'est le cas notamment des organisations féminines (l'Organisation des Femmes Centrafricaines – OFCA – African Women Leaders Network – AWLN – et autres) appuyées par la MINUSCA, ONU Femmes et d'autres acteurs des Nations Unies et partenaires techniques et financiers, afin de contribuer visiblement au Dialogue Républicain et au processus politique mutualisé.

Une participation communautaire qui ne se reflète dans la participation des femmes au sein des mécanismes stratégiques en faveur d'une paix durable La faible représentation des femmes dans le processus formel de paix repose entre autres sur les obstacles politiques, culturels et économiques. Par ailleurs, la RCA se dirige vers un processus électoral capital, les élections locales, les premières depuis 1988, qui est une réponse au besoin de renforcer la décentralisation de l'Etat, sur laquelle l'emphase a été mise dans les termes de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation. Cette échéance électorale présente des défis majeurs, en termes logistique et sécuritaire, mais elle présente également une opportunité sans précédent pour l'amorce de processus décisionnels plus inclusifs au niveau local, en application du cadre normatif en la matière, notamment la Loi de la Parité. Par ailleurs, le 26 janvier 2024, l'Assemblée nationale a approuvé un nouveau code électoral, mesure indispensable pour les élections locales prévues en octobre 2024 et les élections présidentielles et législatives de 2025. En attendant sa promulgation par le Président Touadéra, le code introduit notamment des quotas de genre pour les listes des partis. Enfin, le Décret établissant l'Observatoire National de la Parité, signé le 23 février 2024, est un outil capital pour renforcer la redevabilité en faveur de l'atteinte de la parité dans tous les secteurs. L'appui aux initiatives lancées par les organisations féminines à base communautaire en amont et aval de ces échéances offrira un cadre propice et concret pour actionner la participation plus informée et visible des organisations féminines à la détermination de mécanismes locaux de relèvement, y compris à travers leur participation en tant que votantes et candidates aux élections

locales. L'aspect national de ce projet offrira une réponse à la couverture souvent concentrée sur des régions spécifiques à cause du problème d'accès, les organisations féminines faitières ayant des antennes dans toutes les Préfectures, mais également au niveau sous-préfectoral.

La déconnexion entre les processus nationaux (stratégiques) et les initiatives communautaires représentent une opportunité perdue pour renforcer le processus de paix en cours et accélérer les dividendes de paix. En effet, la résurgence de violences au niveau communautaire est à la fois la conséquence et la cause de traumatismes, déplacements, absence de cohésion et confiance entre les communautés, et il est prouvé que ces violences peuvent avoir un impact négatif sur les processus politiques et la stabilité au niveau national (cf : ONU Femmes, FBA, PRIO, Novembre 2020).

Il est reconnu que la participation des femmes aux processus de paix est critique à leur réussite. En effet, les conclusions de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2015) et les recherches du Graduate Institute de Genève (2011-2015) montrent que les accords de paix sont à 64% moins susceptibles d'échouer lorsque les représentants de la société civile (incluant les organisations des femmes et des jeunes) y participent. De ce fait, la participation effective des femmes offre une opportunité pour renforcer les efforts de redynamisation du processus politique mutualisé de l'APPR et la Feuille de route de Luanda paix et sa mise en œuvre, et offrir un rempart au retour en arrière des acquis pour les communautés.

Les organisations féminines consultées dans le cadre du présent document de projet ont mis en exergue certains des défis auxquels elles demeurent confrontées: le manque de données et informations compilées sur leur contribution à la paix et au relèvement du pays ; le faible niveau de structuration et de professionnalisme de leurs associations et réseaux ; l'absence d'un personnel qualifié et équipements adéquats; la faible capacité de mobilisation et de gestion des ressources financières dû à l'inaptitude actuelle des OSC féminines à répondre aux exigences des bailleurs de fonds, etc.

Le Ministère du Genre a quant à lui mis en avant les défis de coordination et intégration du Plan d'Action National PAN R1325 dans les cadres nationaux de consolidation de la paix. Par ailleurs, le manque de services sociaux de base, d'éducation, d'autonomisation, de travail décent, sont des facteurs qui maintiennent les femmes centrafricaines dans une situation de vulnérabilité. De même, les droits économiques, sociaux et culturels constituent des conditions sine qua none pour dynamiser la contribution des femmes à l'agenda de la paix. Ainsi, au cours de la période novembre-décembre 2022, une évaluation conduite par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, a révélé que les droits au travail, à la sécurité sociale, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement et au logement constituent des défis majeurs pour une atteinte des ODD par le pays en vue d'une capitalisation sur les acquis engrangés depuis le retour à l'ordre constitutionnel. De plus, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, la dégradation des infrastructures sociales et économiques (routes, ponts, énergie et télécommunications), ajoutées à l'inégale répartition des ressources et actions de développement dans les régions, ont créé un sentiment d'exclusion et de marginalisation fortement ressenti et exprimé, souvent de manière violente par les populations. Nombreuses crises et manifestations violentes dans le pays sont des résultantes d'accumulation de frustrations sur les plans politique, économique et social.

Analyse des acteurs et principales parties prenantes :

| Acteurs | Implications dans la dynamique du conflit |
|-------------------------|---|
| Gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> - Responsable des politiques publiques nationales et garant de leur mise en œuvre, de la coordination de l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire national ainsi que l'application des dispositions liées aux processus de paix, et particulièrement l'APPR, les recommandations du Dialogue Républicain, ainsi que la Feuille de Route de Luanda. Ces responsabilités ne sont pas toujours assurées efficacement, eu égard aux capacités structurellement faibles de l'Etat, le manque de ressources, le processus de décentralisation encore en cours d'implémentation, et les problèmes liés à la gouvernance. - Les décennies de conflit ont affecté la capacité du Gouvernement à jouer son rôle régalien et assurer la sécurité et garantir la jouissance des biens sociaux de base aux citoyens sur l'ensemble du territoire national. La mise en œuvre de la politique de décentralisation, la conduite des élections locales, mais également la mise en œuvre de la Politique de Gestion des Espaces frontaliers, constituent des cadres normatifs qui, si mis en œuvre de manière effective, peuvent renforcer le contrat social et l'accès des populations aux services de base réduisant ainsi l'incitation pour le recours à des mécanismes d'adaptation néfastes qui peuvent favoriser le maintien de la violence et la conflictualité (enrôlement groupes armés, utilisation de substances dangereuses, sentiment de frustrations et inégalités qui favorises les conflits intercommunautaires, etc.) - En tant que Ministère en charge des questions de genre, le ministère de la Promotion du Genre, Protection de la Femme, la Famille et l'Enfant, souffre davantage du manque de disponibilité de financement pour les organes étatiques et est donc limité dans ses capacités à jouer son rôle de promotion du genre et protection de la femme, qui sont centraux afin de répondre de manière inclusive aux conséquences du conflit. |
| Organisations de femmes | <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations féminines sont une plateforme primordiale de rencontres et partages des femmes, et souvent la première engagée lors de la survenue de crises et traumatismes (dont VSBG), cependant, elles ne possèdent pas toujours de moyens systématiques et l'expertise pour offrir une première réponse adéquate aux victimes et les orienter efficacement vers les services (souvent absents dans les Provinces). - Regroupées majoritairement au sein d'organisations et réseaux avec un maillage au plus proche de la population, les femmes jouent un rôle déterminant dans les efforts de paix, dans les différents domaines de règlement du conflit, leur participation, la prévention des conflits, leur protection contre toutes formes de violence, et le relèvement socio-économique de leurs communautés. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Au-delà des OSC individuelles, les organisations de femmes s'organisent à travers les réseaux nationaux tels que l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) avec des antennes dans toutes les Préfectures du pays et qui fédère les dirigeants de toutes les associations des communautés environnantes. - Il est également à noter que malgré le dynamisme des jeunes et la prééminence des jeunes femmes dans la population, il y a une relative absence des jeunes femmes dans les processus de prise de décision, y compris en lien avec les processus de paix. En effet, la catégorie « jeunes » est souvent représentée majoritairement par des jeunes hommes, terreau d'une discrimination des jeunes femmes et affectant l'atteinte des objectifs d'égalité de genre sur le long terme. Il sera ainsi clé de cibler les organisations des jeunes femmes au sein des organisations féminines de manière plus large. Par ailleurs, il est à noter que les plateformes des organisations féminines intègrent de plus en plus des organisations de jeunes filles, prêtes à prendre le relais et fortement active au niveau des milieux universitaires notamment. C'est le cas notamment des Caucuses Jeunes qui existent dans des organisations comme AWLN. Ces dynamiques pourraient être catalysées dans le cadre de ce projet afin d'assurer un plus grand impact de leurs réalisations. |
| <p>Femmes, dont les femmes activistes au niveau communautaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les femmes au niveau communautaire subissent, de manière différente à celle des hommes, les conséquences des conflits et déplacements. Cependant, le fait qu'elles revêtent de nouveaux rôles (à cause notamment de l'impossibilité de leurs conjoints de se déplacer dans les zones d'activité des groupes armés) et que reposent sur eux une majorité des activités domestiques (plus difficiles à assurer en contexte de déplacement notamment), elles s'exposent à plus de risques de voir les conséquences du conflit, y compris les traumatismes, apparaître ou être exacerbés. - Cependant, elles jouent également un rôle clé dans les premiers secours aux victimes, particulièrement les femmes et filles, et contribuent à l'assistance et référencement. C'est le cas également des initiatives de relèvement dont elles sont souvent à l'origine mais qui sont difficilement durables du fait du peu de ressources investies et la fragilité face à la résurgence des conflits. - Les femmes activistes des droits des femmes, ne sont pas toujours outillées sur les mécanismes d'adaptation communautaire positifs en vue de gérer d'une manière autonome les conséquences du conflit, et enclencher les mécanismes de relèvement précoces. - Les militantes des droits des femmes, parfois au péril de leur propre vie, ont joué un rôle essentiel, d'abord dans les communautés déchirées par la guerre, en tant que médiatrices et négociatrices avec les groupes armés, puis après une cessation relative des hostilités dans les initiatives de consolidation de la paix et de relèvement rapide. Les organisations de femmes de la société civile se sont également battues pour maintenir la cohésion au sein de leurs membres issus de |

| | |
|--|--|
| | <p>différentes communautés et ont encouragé le dialogue intercommunautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est également important de noter qu'à l'horizon des élections locales à venir (2024), le rôle important des femmes leaders au niveau communautaire doit être renforcé dans les mécanismes de gouvernance locale. Ainsi, il est important de saisir les opportunités de projets à leur égard, afin de les appuyer de manière effective à participer en tant qu'électrices et candidates aux élections locales à venir. |
| <p>Garants du Respect des droits humains</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les violations des droits de l'homme constituent l'un des défis majeurs dans la consolidation de la paix en République centrafricaine. Eu égard aux interrelations entre les droits de l'homme, la sécurité, le développement et la paix, le rôle ainsi que les capacités des détenteurs des droits et des titulaires d'obligations doit être renforcé. Cependant, il y a lieu de souligner que l'histoire du pays reste encore marquée par de nombreuses violations/abus des droits humains imputables aux agents de l'Etat ou aux groupes armes. Le pays vient d'adopter après plusieurs années sa première politique nationale des droits de l'homme. Si les droits de l'homme définissent les droits universels, inhérents à tous, indépendamment de notre nationalité, sexe, origine nationale ou ethnique, couleur, religion, langue ou toute autre situation. Ils vont des plus fondamentaux, comme le droit à la vie, à ceux qui rendent notre vie digne d'être vécue, comme les droits à l'alimentation, à l'éducation, au travail, à la santé et à la liberté. Cependant, dans le discours public en RCA, ceux-ci semblent réduits aux seuls droits civils et politiques, malgré l'impact significatif des droits économiques, sociaux et culturels à rendre visibles les dividendes de la paix et le relèvement effectif des communautés. - La Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLF), établie en 2017, a pour mission de veiller, sur toute l'étendue du territoire au respect des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales tels que définis par la charte internationale des Droits de l'Homme, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Constitution de la République Centrafricaine et autres instruments juridiques internes et internationaux en vigueur. Malgré ce rôle capital, la CNDHLF manque des ressources techniques et financières pouvant lui permettre d'assurer ses missions dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme. - De plus en plus d'organisations de la société civile, y compris des organisations féminines, se retrouvent aussi au sein de fora locaux des droits de l'homme et servent d'instruments d'alertes précoces. Cependant, beaucoup de ces acteurs ne bénéficient pas suffisamment d'appui et de protection dans l'exercice de leur mission de défenseurs des droits de l'homme. |
| <p>Acteurs engagés dans les processus de paix en RCA</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Sous cette catégorie, se trouvent les signataires des divers Accords et mécanismes d'implémentation en faveur du retour de la Paix en RCA, ainsi que les garants de ces Accords. |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - D'abord le Gouvernement centrafricain, partie signataire de l'APPR et garant de la mise en place de mécanismes de mise en œuvre tels que : le Comité de Suivi de l'APPR (avec les Comité de Mise en Œuvre Nationaux et Préfectoraux), mais également les plateformes recommandées par l'APPR comme le Comité de Suivi du Dialogue Républicain, la CVJRR, etc. Après la mise en place de la Feuille de route de Luanda et afin de renforcer les mécanismes de suivi du processus politique mutualisé de l'APPR et de la feuille de route de Luanda, un Comité en charge du suivi de ce processus politique mutualisé a été mis en place au sein du Cabinet du Premier Ministre. L'engagement du Gouvernement, et notamment à travers le Ministère du Genre et le Bureau du Premier Ministre (sur base de la collaboration existante), permettra d'appuyer le plaidoyer stratégique pour la participation des femmes de la société civile à une paix durable, notamment en appuyant l'intégration de leurs interventions communautaires aux efforts de décentralisation de la feuille de route. - Les garants du processus de paix : et notamment la MINUSCA, à travers ses bons offices, mais également l'Union Africaine et les Etats de la région Afrique Centrale, qui appuient le processus de mise en œuvre des divers accords. Ces acteurs sont capitaux pour appuyer tout plaidoyer relatif aux processus de paix et doivent être engagés aux diverses étapes du Projet afin d'assurer une compréhension commune des défis liés aux dynamiques de genre et à la participation des femmes aux processus de paix. |
| <p>Leaders communautaires et autres acteurs locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les chefs traditionnels et les leaders religieux jouent un rôle important et sont responsables, à plusieurs niveaux, de l'avenir de leurs communautés par les décisions qu'ils prennent ou qu'ils peuvent influencer. Par conséquent, ils ne peuvent être absents des discussions sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale au niveau communautaire. Reconnue aujourd'hui par la nouvelle Constitution de 2023, la plateforme des chefs traditionnels/coutumiers sont en cours de renforcement par le Ministère de l'Administration du Territoire, avec l'appui d'ONU Femmes. Leur importance est capitale pour la réussite de toute initiative à base communautaire, vu leur influence dans leurs communautés. - Les Comités Locaux de Paix et de Réconciliation sont des instances, rattachées au Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale, qui œuvrent pour la paix et la réconciliation à travers la médiation des conflits locaux et l'appui aux sensibilisations en faveur de la paix. Présent sur l'ensemble du territoire, les CLPR sont un acteur clé de la cohésion sociale et manifestent un niveau significatif de participation féminine (entre 30 et 40% des membres, souvent 7 membres, sont des femmes). |

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹⁷, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Au niveau des cadres de développement et de paix nationaux, le Projet est aligné au Pilier « Paix » du Cadre de Coopération des Nations Unies UNSDCF 2023-2027, qui lui-même est fortement aligné au Plan National de Développement qui est encore en cours de développement. Le renforcement de l'appropriation des processus de paix sont également des recommandations de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR-RCA) et le Dialogue Républicain.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la vision et des axes stratégiques de la Politique nationale des droits de l'homme de juillet 2023 et de la nouvelle constitution d'août 2023. Le projet s'aligne enfin sur l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 et 2063 de l'Union Africaine auxquels a souscrit la République Centrafricaine. En l'attente d'une restauration effective de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire, le projet vise le renforcement des capacités des organisations de la société civile féminine pour la promotion et la protection des droits humains, la prévention et la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits et les violences sexistes. Il sera mis en œuvre en alignement et sous la supervision du Gouvernement, et particulièrement le Ministère en charge du Genre (garante de l'implémentation de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité) et le Bureau du Premier Ministre (coordinateur du processus politique mutualisé APPR/Luanda) afin de s'inscrire en contribution directe des efforts et stratégies nationales de consolidation de la paix.

Le projet est également en ligne avec la Politique Nationale des Droits de l'Homme qui a été approuvé par Décret n° 23.198 du 26 août 2023 et dont l'un des objectifs entre autres est de dynamiser le rôle des organisations féminines dans la prévention et la gestion des conflits.

Le projet s'inscrit aussi dans le continuum humanitaire, paix et développement conformément aux desiderata du gouvernement et de ses partenaires et renforcera les structures et capacités nationales pour une meilleure durabilité des interventions.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

| Nom du projet (durée) | Donateur et budget | Orientation du projet | Différence / complémentarité avec la proposition actuelle |
|--|----------------------|--|---|
| Projet conjoint « Communication et sensibilisation pour la Cohésion sociale en RCA » (2019-2021) | PBF 3.557.390 USD | Le projet a consisté à faire en sorte que les populations ciblées (homme, femme et jeune) ont une meilleure compréhension de la mise en œuvre de l'APPR, et grâce à une participation accrue, les jeune et femmes sont | Complémentaire au niveau des résultats notamment sur les aspects de consolidation de la paix et la mobilisation communautaires. |

¹⁷ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

| | | | |
|--|---------------------|---|---|
| Mis en œuvre par ONU Femmes, UNFPA et Search for Common Ground | | impliqués dans la réalisation et la gestion des conflits, facteurs de | Le présent projet consolide les interventions de sensibilisation sur la paix engagées dans le projet et permettent de répondre aux préoccupations courantes des femmes et jeunes (liés à l'appui de leur rôle au niveau communautaire). |
| Projet d'Appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité 24 mois (Juin 2019-Juin 2021) PNUD, ONU Femmes | PBF 4 500 000 \$ | Le projet visait à appuyer la mise en place de la Commission Vérité Justice Réconciliation Réparation (CVJRR) comme provision de l'APPR et organe clé de justice transitionnelle. Il souhaitait par ailleurs contribuer à une transformation sociale profonde, en contribuant à la lutte pour la justice et la vérité des victimes durant les conflits, ainsi que l'implication des femmes dans les organes de prise de décision dans le cadre de la justice transitionnelle. | Le présent projet s'inscrit dans une dynamique similaire de promotion du respect des droits humains dans le cadre des processus de paix et consolidation de la paix. Les interventions dans le cadre de ce projet iront plus loin pour assurer une plus grande sensibilité, connaissance et redevabilité face à la promotion des droits humains. Le projet engagera également la CVJRR dans le cadre de ses interventions |
| Défenseuses des droits humains, actrices de la consolidation de la paix 18 mois (Fév 2021-Août 2022) PNUD, Avocats sans Frontières | PBF 1 500 000 \$ | Ce projet visait à (i) créer un environnement sûr et porteur pour les droits des femmes et défenseuses des droits humains et ; (ii) faciliter et dynamiser leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains en amplifiant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix | Les interventions dans le cadre de ce projet bâtiront sur les efforts de renforcement de capacités techniques et compétences acquises par les réseaux féminins en leur permettant de les utiliser dans le cadre d'interventions en faveur de leur communautés et ainsi s'assurer que ces compétences ne sont pas perdues. |
| Soutien et Renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en République Centrafricaine | PBF 2 000 000 \$ | Ce projet visait à adresser les défis liés aux limitations de capacités des organisations de la société civile féminines en assurant de : (i) renforcer les capacités institutionnelles des OSC dirigées par des femmes et filles | Le présent projet cherche à répondre à un gap clé du projet de renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains, tel que mis en avant durant les consultations avec l'ensembles des OSC féminines, y compris |

| | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| <p>24 mois (Janv 2023- Déc 2024)</p> <p>PNUD, ONU Femmes</p> | | <p>(ii) accroître le leadership, l'influence, et les plaidoyers des femmes et jeunes défenseuses des droits humains afin qu'elles puissent participer équitablement aux initiatives de consolidation de la paix, à la vie politique et publique.</p> | <p>celles bénéficiaires de ce Projet, à travers l'octroi de micro-grants aux OSC dont les capacités ont été renforcées, et le suivi des interventions communautaires. Par ailleurs, le renforcement des acquis de ce projet se fera également dans les actions visant à assurer leur participation effective dans les processus formels de paix. La coordination interne ONU Femmes, les travaux similaires effectués par le HCDH, et la synergie avec le PNUD dans la mise en œuvre du présent projet permettront de renforcer les acquis et leur donner corps au niveau communautaire.</p> |
| <p>Appui au processus de guérison des traumatismes individuels et collectifs des communautés de Bria et Bangassou en vue de la prévention des conflits et des violences</p> <p>21 mois (Déc 2021 – Sept 2023)</p> <p>ONU Femmes UNFPA</p> | <p>PBF 1 499 963 \$</p> | <p>Ce projet avait pour objectif d'offrir aux populations affectées par les conflits à Bria et Bangassou, et particulièrement les femmes et les jeunes les plus vulnérables, une prise en charge adaptée et efficace des troubles de santé mentale qui affectent leur bien-être individuel, leurs capacités d'initier et maintenir des relations pacifiées en communauté et ainsi leur permettre d'être mieux à même de contribuer à la consolidation de la paix. De plus, un résultat visait particulièrement l'appui aux mécanismes de paix et de justice communautaire inclusifs, sensibles aux dimensions psychosociales du conflit et au genre et pouvant contribuer à promouvoir la cohésion</p> | <p>Le présent projet s'appuiera sur les leçons apprises de l'appui aux rôles des femmes défenseuses des droits humains au niveau communautaire, aux approches de renforcement de la santé mentale de ces femmes (à travers l'approche SASA¹⁸), ainsi que des mécanismes de justice communautaire inclusifs qui ont permis de renforcer le rôle des femmes leaders dans la recherche de solutions dans leurs communautés.</p> |

¹⁸ SASA ! est une approche de mobilisation communautaire développée par Raising Voices – une organisation à but non lucratif basée en Ouganda et œuvrant pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants – pour prévenir la violence à l'égard des femmes et le VIH.

| | | | |
|---|---------------------------|--|---|
| | | sociale au sein des communautés. | |
| Appui institutionnel dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la Résolution 1325 Continu ONU Femmes SNU | Fonds Core | Le programme d'ONU Femmes sur les femmes, la paix et la sécurité est marqué par une série d'engagements envers les droits des femmes, dont la Résolution 1325 et les résolutions connexes. A cet effet, en RCA, elle travaille en synergie et dans son mandat de coordination avec le Système des Nations Unies dont la MINUSCA, afin de s'assurer du respect des engagements des Etats membres dont fait partie la RCA. ONU Femmes a ainsi appuyé l'élaboration des 2 Plans d'action nationaux de la Résolution 1325, ainsi que du troisième qui est en cours d'élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation et rapports afférents. | La présente proposition souhaite inscrire l'appui aux organisations féminines dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325, particulièrement en renforçant son ancrage communautaire (à travers les organisations féminines) et au sein des instruments de consolidation de la paix dans le pays. Le projet n'appuiera pas l'élaboration du Plan d'action mais la participation et prise en compte des mouvements de femmes de la société civile au cœur du nouveau plan en cours d'élaboration. |
| Appui au Consortium des Organisations de la société civile (OPGDH, TAMBOULA, URU et AUDH) à organiser quatre campagnes d'action conjointe en faveur de la promotion et la protection de l'espace civique en République centrafricaine, Bangui. Novembre-décembre 2022 MINUSCA | MINUSCA 19 436 500 XAF | Ce projet avait pour objectif de mettre en relief, via des activités de sensibilisation et de plaidoyer, l'importance de l'espace civique dans la jouissance des droits de l'homme par les citoyens. | Ce projet a un lien étroit avec la présente proposition en ce sens qu'elle vient faciliter les conditions de mise en œuvre des activités des organisations féminines dont l'exercice des droits reste encore tributaire des réalités sociologiques. Les leçons apprises des interventions de ce projet renforceront la mise en œuvre du présent projet. Par ailleurs, les organisations engagées dans cette précédente seront intéressées à participer aux activités du présent projet. |
| Appui au Consortium de 6 Organisations de la société civile (OSC) - AUDH, RJSCMH, RJDH, SSF, OMCD et WALT- à organiser une campagne de quinze (15) ateliers de | MINUSCA 26 050 200 XAF | Ce projet avait pour objectifs de mettre en relief la responsabilité sociale des organisations de jeunes, des opérateurs des médias et autres acteurs sur la prévention des messages de | Ce projet a un lien étroit avec la proposition en cours notamment sur les aspects de cohésion sociale attendus de la mise en œuvre par les femmes au niveau communautaire des |

| | | | |
|--|----------------------------------|---|---|
| <p>sensibilisation et de consolidation des points focaux pour la prévention des messages de haine et d'incitation à la violence à Bangui, Sibut, Obo, Berberati, Bouar, Bossangoa, Bozoum, Bangassou et Kaga-bandoro.</p> <p>Novembre 2022-Janvier 2023</p> <p>MINUSCA</p> | | <p>haine pour consolider le vivre ensemble.</p> | <p>activités d'autonomisation. La complémentarité et la prise en compte des leçons apprises et recommandations de ces différentes activités renforceront la mise en œuvre des activités du présent projet.</p> |
| <p>Projet de plaidoyer auprès des députés centrafricains en faveur de l'adoption de la proposition de loi sur la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme à Bangui.</p> <p>Mai 2023</p> <p>MINUSCA</p> | <p>MINUSCA 2 774 500 XAF</p> | <p>La protection des défenseurs et défenseuses des droits humains reste un défi majeur en RCA. Ce projet via un appui au Réseau des ONG de Promotion et Défense des Droits de l'Homme (RONGDH) a permis d'enclencher le processus de prise en compte des défis des défenseurs des droits de l'homme auprès de députés et d'engager l'activité parlementaire y relative.</p> | <p>L'interrelation entre ce projet et la proposition en cours concerne la protection des femmes défenseuses des droits humains notamment dans les communautés où elles sont parfois victimes de leurs postures de lanceuses d'alertes face aux violations/abus des droits de l'homme. Par ailleurs, l'appui du Réseau des ONG de Promotion et Défense des Droits de l'Homme (RONGDH) sera requise dans la mise en œuvre de ce projet.</p> |
| <p>Projet de formation et d'information des partenaires nationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) dans le contexte centrafricain, Bangui.</p> <p>Janvier-Mars 2023</p> <p>MINUSCA</p> | <p>MINUSCA 8 154 000 XAF</p> | <p>La question des droits de l'homme étant souvent réduite dans le contexte centrafricain aux droits civils et politique, ce projet avait pour objectif d'informer et de former les partenaires nationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels d'une part et l'importance des droits de l'homme dans l'agenda de la consolidation de la paix.</p> | <p>L'interrelation avec la proposition en cours a trait à la promotion des DESC comme instrument d'autonomisation et de renforcement du leadership des organisations féminines dans la prévention des conflits, la médiation communautaire et le renforcement de la cohésion sociale.</p> |
| <p>Projet d'appui à la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance (HABG)</p> | <p>MINUSCA 7 663 800 XAF</p> | <p>Ce projet a permis de faire connaître d'une part la HABG mais aussi de montrer l'appropriation et la défense</p> | <p>Le lien entre ce projet et la proposition est relative à la mise en œuvre au niveau local des DESC</p> |

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>pour la vulgarisation de son mandat relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC), Bangui, Bouar, Bambari et Berberati.</p> <p>Février-avril 2023.</p> <p>MINUSCA</p> | | <p>des DESC par cette institution d'autre part.</p> | <p>via les organisations bénéficiaires. Le CES prendra part aux différentes consultations et actions de renforcement des capacités sur les DESC planifiées dans le document de projet.</p> |
|--|--|---|--|

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le présent projet vient en réponse aux défis identifiés et créera des synergies avec les initiatives en cours en faveur des organisations féminines, afin de maximiser l'utilisation des ressources et éviter les duplications. L'objectif stratégique du Projet repose dans la matérialisation d'une participation effective et efficace des femmes à la consolidation de la paix et au relèvement de leur pays, et particulièrement en renforçant leur contribution dans leurs communautés et l'ancrage de ces initiatives locales dans le processus stratégique (formel et informel) de paix en RCA.

Pour cela l'orientation stratégique reposera sur la compréhension des dynamiques actuelles du processus de paix, au niveau stratégique et local, et se basera, de manière concrète, sur les éléments clés suivants :

Une valorisation et une responsabilisation des femmes défenseuses des droits humains et organisations féminines de la société civile : Cette approche souhaite répondre au problème souvent soulevé par les organisations féminines de manque de reconnaissance et de visibilité de leurs interventions dans les fora liés à la consolidation de la paix, au niveau national et au-delà. Leurs interventions, quoique par principe reconnus par beaucoup d'acteurs, ne sont pas toujours valorisés et liés aux interventions en faveur de la paix, l'assistance d'urgence, le développement économique et les décisions politiques. Par ailleurs, les bonnes pratiques et leçons apprises des femmes et organisations féminines mériteraient d'informer davantage les cadres nationaux, de paix ou règlementaires, en faveur de l'équité de genre ou encore du développement durable, ainsi que leur opérationnalisation. En donnant une vision globale, analytique et détaillée des interventions féminines au niveau communautaire (à travers l'étude prévue à cet effet), le projet offrira un outil de valorisation, de '*stock-taking*', de réplique ou mise à l'échelle et de plaidoyer en faveur des femmes défenseuses des droits humains et organisations féminines de la société civile. L'étude qui sera menée mettra également en avant leurs défis propres et également les menaces auxquelles elles font face afin d'y remédier de manière adéquate (dans le cadre du projet ou dans le cadre de projets futurs mis en œuvre par d'autres acteurs). Le projet engagera également les jeunes femmes comme actrices du changement et bénéficiaires des interventions, à travers l'inclusion particulière des catégories les plus vulnérables (les filles-mères, les jeunes femmes victimes de violences, etc.). Par ailleurs, l'intégration et la prise en compte des

dynamiques de genre en milieu jeune et dans les échanges avec la communauté permettra d’agir sur certains facteurs de discrimination des femmes et filles dans la communauté.

Un ancrage local des cadres stratégiques sur la promotion des droits humains et des droits des femmes en particulier : Le projet appuiera la localisation effective du Plan d’Action National de la Résolution 1325 de troisième génération, à travers l’appui à la participation effective des organisations féminines à base communautaires au processus d’élaboration, de validation et d’opérationnalisation du Plan d’Action National. Le projet appuiera également le renforcement de l’appropriation des cadres liés à la consolidation de la paix au niveau local (APPR, Feuille de route mutualisée, Dialogue Républicain) et liés à la protection des droits humains (Politique Nationale des Droits de l’Homme et autres) afin de renforcer les dynamiques de redevabilité et reddition des comptes au sein des organes d société civile communautaires.

Une approche basée sur les droits humains (*human-rights based approach* HRBA) : Outre le fait que l’ensemble du projet tiendra compte du HRBA, et vu que le ciblage se concentrera sur les organisations féminines à base communautaires, un accent sera mis sur l’accès des personnes vivant dans des zones les moins accessibles, dans une perspective de ne laisser personne pour compte (*leave no one behind*). Afin de s’assurer du suivi effectif de ces interventions (dans le cas d’une impossibilité d’accès à la zone pour les Agences récipiendaires), un mécanisme de suivi à distance, utilisant les outils digitaux (voir section suivi évaluation) sera utilisé.

Un appui au plaidoyer des organisations féminines en faveur d’une paix durable et inclusive : Les leçons apprises et les plaidoyers issues des communautés, y compris des femmes, seront collectés et partagés aux acteurs nationaux en charge de la consolidation de la paix. Cela se fera à travers le mécanisme d’opérationnalisation et de coordination de la Résolution 1325 coordonné par le Ministère en charge du Genre avec l’appui d’ONU Femmes, et à travers les points focaux genre des Ministères concernés. L’engagement préliminaire de ces acteurs stratégiques dans le cadre de l’élaboration de ce projet, facilitera la poursuite des échanges et d’établissement d’une plateforme de collaboration.

Une responsabilisation des acteurs engagés dans la consolidation de la paix en faveur des plaidoyers des femmes défenseuses des droits humains et leurs organisations : A travers les cadres normatifs élaborés (particulièrement la Nouvelle Politique Nationale des Droits de l’Homme), le projet, et particulièrement le HCDH œuvrera au renforcement de la responsabilisation du Gouvernement et autres débiteurs d’obligations en s’appuyant sur les cadres d’opérationnalisation et les données (evidence) collectées durant les interventions communautaires par les bureaux de terrain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme.

La démarche de révision, axée sur les personnes (*people driven*) des politiques publiques nationales de consolidation de la paix pour l’intégration du genre et des approches communautaires : En complémentarité avec la démarche classique Top Down d’élaboration des politiques publiques en matière de paix et prévention des conflits, la réforme envisagée obéira à une méthodologie qui consacre le changement normatif comme un produit d’une demande sociale structurée. En clair, il s’agira de s’assurer de l’alignement du Plan d’Action National de la Résolution 1325 et des processus politiques de paix à venir, aux dynamiques locales du conflit et y inclure les perspectives et dynamiques communautaires. Cela se fera à travers une préparation des organisations féminines de la société féminine afin qu’elle comprenne au mieux les dynamiques de paix au niveau stratégique, éprouve le besoin de participer aux réformes des politiques publiques en la matière, mais surtout qu’elle en fasse la demande par le biais des réseaux nationaux féminins et de ses leaders.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions

du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Si les déterminants, impacts sur les dynamiques de genre et spécificités locales liés au conflit sont compris dans une perspective sensible au genre à travers une étude nationale;

Si les initiatives des organisations féminines, y compris les organisations de jeunes femmes, en faveur de la paix et de la promotion effective des droits humains, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, sont documentées et capitalisées au niveau stratégique;

Si les organisations locales sont équipées, techniquement, financièrement et matériellement, pour implémenter des initiatives de consolidation de la paix et pour mobiliser des ressources de divers partenaires pour poursuivre leurs interventions promouvant la paix au niveau local;

Si la responsabilité et la redevabilité des institutions nationales et de l'ensemble des parties prenantes du processus de paix est engagée au travers des initiatives de plaidoyer pour le renforcement du leadership et de la participation des femmes dans les cadres stratégiques pour la paix (volet I et II);

Si les femmes centrafricaines sont incluses dans les prises de décisions au niveau national et communautaire et en particulier dans le processus de dialogue et de résolution des conflits, y compris à travers l'opérationnalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité;

Alors le processus de consolidation de la paix en RCA sera plus inclusif, adapté aux réalités locales et engagements nationaux, crédible et efficace **car** l'implication des femmes, des jeunes femmes, et des communautés qu'elles représentent, et la capitalisation de leurs expériences de consolidation de la paix au niveau communautaires, favorisera la durabilité de l'accord de paix, à travers ses dividendes de paix et sa redevabilité communautaire.

- c) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Afin de répondre à l'intégration effective du rôle des organisations féminines à base communautaire pour promouvoir une paix durable, la présente initiative souhaite créer, au niveau communautaire, les conditions pour prévenir la résurgence des conflits et asseoir les processus de consolidation de la paix au niveau communautaire, en faisant le lien nécessaire avec le processus national (pour promouvoir une approche bottom-up), mais également en rendant les communautés résilientes aux échecs des processus de paix nationaux et aux chocs externes (conflit régional, etc.) à travers la mise à l'échelle des initiatives des organisations féminines, grâce à l'octroi de subventions.

Le Projet comblera les gaps de l'appui existant des partenaires à la promotion de la participation des femmes à la paix en RCA (projets GPI, UE, WPHF, etc.) en assurant une complémentarité des

interventions (et l'aspect catalytique du PBF) et la mise en place de plateformes formelles d'échanges (e.g. le Comité de Coordination du WPHF incluant PBF, etc.).

Le projet entend également mettre en exergue la contribution des organisations féminines au processus de consolidation de la paix et de relèvement à travers la conduite d'une étude nationale, la première du genre en Centrafrique, sur la contribution des femmes et organisations féminines aux divers processus de paix. Cette étude à portée qualitative et quantitative, permettra entre autres de disposer d'une cartographie des droits économiques sociaux et culturels à prioriser dans les différentes régions du pays.

Les interventions essentielles du Projet comprendront entre autres : la contribution, en appui technique et financier, au Ministère en charge des affaires féminines pour l'élaboration et la coordination du 3e plan d'action national de la Résolution 1325 (PAN 1325) sur les femmes la paix et la sécurité, le renforcement des capacités des organisations féminines afin de les rendre professionnelles et capables de mobiliser des ressources et de les gérer conformément aux standards internationaux en la matière, l'octroi des subventions financières à 20 organisations féminines pour la mise en œuvre du PAN 1325.

Par ailleurs, elle souhaite saisir l'opportunité de la fin du cycle du Plan d'Action National de la Résolution 1325 pour assurer une évaluation collective des résultats et défis dans la participation effective des femmes dans le processus de consolidation de la paix et ainsi appuyer l'élaboration inclusive et basée sur l'expérience du prochain plan d'action national de la Résolution 1325, en appui direct au Gouvernement à travers le Ministère du Genre.

Enfin le projet souhaite offrir un appui technique de fonds et un appui financier direct aux organisations féminines les plus compétentes dans chacune des préfectures du pays afin qu'elles mènent des interventions qui œuvrent à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et en réponse aux défis de consolidation de la paix dans leurs communautés.

Résultat 1: Une prise en compte accrue du genre et la participation des organisations de femmes renforcent l'appropriation et la mise en œuvre des cadres de consolidation de la paix en RCA.

Ce résultat constitue une opportunité de renforcer la visibilité et valorisation de la contribution des organisations féminines à la consolidation de la paix, à travers une étude. Il se basera sur la collecte de données et d'un plaidoyer basé sur les faits (evidence-based advocacy) pour intégrer de manière formelle les efforts communautaires des organisations comme corollaire et acteur capital de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, paix et Sécurité particulièrement, mais plus généralement des efforts de consolidation de la paix, dans le cadre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation, comme cadre formel pour la paix, la Feuille de route mutualisé, et les différents efforts en faveur de la paix en RCA. Renforcer les efforts nationaux avec un ancrage plus fort au niveau communautaire permettra au projet de répondre à une des causes profondes de conflits dans le pays, à savoir le sentiment de manque d'inclusion ou faible appropriation communautaire des efforts de paix. Les femmes et les jeunes, représentant près de 75% de la population, jouent ainsi un rôle capital dans cette appropriation et cet ancrage communautaire¹⁹.

de plus, il vise également à renforcer et mettre à l'échelle le rôle des organisations féminines dans les 20 Préfectures du pays, sur base d'une analyse spécifique des défis et besoins liés à la consolidation de la paix qui seront faits au niveau des Sous-Préfectures pour renforcer les dynamiques positives en faveur du retour de la paix, la cohésion sociale, et le respect et promotion des droits humains. Ces initiatives

¹⁹ Cela a notamment été testé et confirmé dans le cadre du Projet « Communication et Sensibilisation pour la Paix en RCA » financé par PBF en 2019 et qui a trouvé une pertinence et un impact significatif d'engager les femmes et jeunes au niveau communautaire sur une meilleure appropriation du processus de paix et la valorisation des dividendes de paix. Voir Rapport Evaluation Finale du Projet, 2022.

seront proposées par les organisations féminines et la Coordination du Projet assurera un suivi technique et financier pour assurer de la gestion efficace des fonds alloués. De plus, les initiatives des femmes ne seront pas organisées en silo mais plutôt en synergies avec les autres acteurs au niveau communautaires (ex : CLPR, etc.), sur base des expériences précédentes (cf : Appui à la participation des femmes au Dialogue Républicain) où les Agences récipiendaires du présent Projet utiliseront une approche en amont et en aval, en établissant des plateformes d'échange et de plaidoyer au niveau stratégique et en appuyant les initiatives féminines au niveau communautaire. De plus, des initiatives de renforcement des réseaux nationaux d'organisations féminines seront promues afin de permettre un partage d'expérience mais également le renforcement de l'architecture nationale des organisations féminines et leur permettre de constituer des acteurs robustes et des interlocuteurs sérieux des processus nationaux de paix mais également des processus de prise de décisions, tel que les élections locales à venir. Le plaidoyer sera également fait pour renforcer l'intégration formelle des organisations féminines dans les processus formels de paix (track 1 & 2), qui se basera sur ce maillage plus fort au niveau national et communautaire. Enfin, le suivi qualité et d'impact des initiatives locales sera fait à travers un mécanisme de suivi communautaire, mis en place conjointement par les Agences récipiendaires, le Secrétariat du PBF, ainsi que la MINUSCA à travers ses Bureaux terrain, dans le cadre de l'intégration MINUSCA-UNCT.

Produit 1.1. Les organisations de la société civile et les défenseuses des droits humains participent effectivement et efficacement à l'élaboration et mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité. Leur implication se fera à travers une participation effective à l'élaboration (déjà en cours et appuyées par d'autres sources de financement, dont la MINUSCA et ONU Femmes) mais également une appropriation et un ancrage au niveau des communautés qu'elles représentent. Ceci contribuera à une implémentation effective de l'Agenda FPS, outil capital défini par la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en complément des autres outils pour promouvoir la Paix.

Produit 1.2. Les cadres nationaux de consolidation de la paix intègrent efficacement l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité et les capacités des principaux acteurs de l'infrastructure de consolidation de la paix ont été renforcées sur la prise en compte de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité. Ce second produit permettra de sensibiliser les acteurs nationaux engagés dans la consolidation de la paix sur la pertinence et les moyens concrets d'intégrer le genre dans les cadres règlementaires liés à la consolidation de la paix en RCA.

Produit 1.3. Les mécanismes liés à la participation des organisations féminines au relèvement et à la paix sont mieux compris et contribuent à renforcer les cadres de consolidation de la paix. Afin de faire face au relatif gap d'information sur la contribution des organisations féminines dans les 20 Préfectures du pays. Ainsi, il faudra dans un premier temps mener une étude nationale sur la contribution des organisations féminines au relèvement et à la paix comble les gaps de l'indisponibilité des données et informations en la matière (particulièrement sur les dynamiques de conflit analysées selon leur impact et la manière dont ils sont influencés par le genre). Cette étude sera à la base de l'appui aux initiatives féminines afin que celles-ci répondent à des défis concrets identifiés. Par ailleurs, elle sera disséminée au sein des acteurs engagés dans la consolidation de la paix en RCA, les acteurs institutionnels en RCA, dans la région (partage d'expérience Sud-Sud), mais également au niveau global (à travers les communautés de pratiques et autres foras des amis de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité). La large dissémination et vulgarisation des résultats de l'étude contribuera davantage à renforcer la visibilité des interventions des organisations de femmes et encourager l'appui de divers partenaires à leur poursuite et mise à l'échelle.

Produit 1.4. Les organisations féminines sont renforcées en capacités et outillées pour contribuer à la consolidation de la paix en RCA. Ce produit contribuera au renforcement des capacités institutionnelles

(techniques, matérielles et humaines) des organisations féminines en vue de leur structuration et professionnalisation et afin de leur permettre de mobiliser les ressources financières et de les gérer efficacement. Le projet ciblera particulièrement les organisations qui seront appuyées mais, utilisant une approche de ciblage des organisations au niveau communautaire, engagera également les autres femmes leaders et représentantes des droits humains au niveau local afin de favoriser un effet d'entraînement positif. Enfin, à travers ce produit, des subventions financières catalytiques sont octroyées à 20 organisations féminines les plus compétentes dans leur localité pour la mise en place et mise à l'échelle de projets à intérêt communautaires pour la réduction des violences et facteurs de conflit et la promotion du vivre-ensemble.

Afin de faire un suivi rapproché, un Comité sera mis en place par la Coordination, avec un déploiement de personnel de suivi technique et financier et d'un mécanisme de monitoring des droits économiques et sociaux (DESC). Ce Comité mixte Inter-Agence et représentants du Gouvernement (point focal du Ministère en charge de la Promotion du Genre, responsable de la coordination des OSC féminines) se réunira afin de faire l'analyse des projets des organisations féminines, proposer des recommandations et orientations qui seront suivies par l'équipe technique en charge du suivi des organisations féminines. Alors qu'il tirera avantage des comités de coordination existants (concernant le genre et l'agenda Femmes, Paix, Sécurité notamment), ce Comité sera uniquement orienté à coordonner l'appui aux initiatives et le suivi à différents niveaux (technique, financier, impact communautaire, impact au niveau du processus stratégique) des activités des organisations féminines appuyées. A cet effet, les profils des membres du Comité seront clairement détaillés afin d'avoir les expertises nécessaires et la disponibilité pour un suivi efficace des activités communautaires du Projet. Selon ses recommandations, le Comité fera le lien avec les mécanismes de coordination existants (nationaux, Préfectoraux, communautaire) afin de permettre au Projet de ne pas évoluer en silo mais construire sur les acquis existants.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les organisations féminines (associations et Réseaux constitués majoritairement des femmes et jeunes filles) sont la cible principale de ce projet et à cet effet un mécanisme d'appel à proposition, sur critères définis, et validation par le Comité Technique qui sera mis en place à cet effet, permettra d'identifier les 20 organisations bénéficiaires. Par ailleurs, les interventions communautaires permettront d'engager les membres d'autres organisations féminines, afin de multiplier l'impact du Projet dans les zones de mise en œuvre. Autant à Bangui (coordinations nationales) que dans les 20 Préfectures du pays. Le choix porté sur les organisations féminines de la société civile est dû d'abord à la reconnaissance de leur maillage territorial, notamment à travers les réseaux nationaux, leur diversité (des organisations individuelles représentant différentes communautés se retrouvent dans des réseaux plus grands), et leur capacité immense de mobilisation de divers groupes, les femmes, les jeunes, les leaders traditionnels, etc. Dans une perspective *do no harm*, un mécanisme de protection des femmes défenseuses des droits humains sera mis en place contre le ciblage, les représailles et les discours de haine envers ces personnes, en se basant sur les directives ONU Femmes et du HCDH, dans la droite ligne de la

Déclaration des Défenseurs de Droits Humains et avec l'appui des acteurs de la sécurité au niveau local (autorités locales, MINUSCA, forces de défense et de sécurité). Dans cette même perspective des synergies positives seront établies entre les organisations féminines et les autres acteurs de la société civile au niveau communautaire ainsi que des acteurs engagés dans les secteurs humanitaires et de développement.

Il est prévu que les projets financés atteignent au moins 3% de la population de la Préfecture concernée comme bénéficiaires indirects, 70% de femmes et filles. Les consultations en cours permettront d'établir les priorités de consolidation de la paix de chaque Préfecture. Ces priorités seront validées au niveau national à travers les consultations de l'Equipe Pays des Nations Unies (et MINUSCA) et au niveau local par les autorités locales de ces zones, avant de procéder à implémentation par les organisations féminines.

Le Projet sera mis en œuvre dans l'ensemble des 20 préfectures du Pays. Les initiatives stratégiques (plaidoyer institutionnel, formation des décideurs publics) seront menées au niveau de Bangui. 01 organisation sera identifiée par préfecture afin de mettre en œuvre l'Agenda Femmes Paix et sécurité en prenant en compte les spécificités locales. Le mapping des organisations opérationnelles et actives dans les zones de mise en œuvre a commencé et sera finalisée avant le lancement du projet, avec l'appui des autorités locales et la validation au niveau des consortiums/réseaux d'organisations féminines auxquelles elles appartiennent.

Enfin, les interventions seront menées en appui et avec la coordination du Ministère de la Promotion du Genre, en charge de la coordination nationale de la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 1325, l'ensemble du Système des Nations Unies à travers la présentation des mises à jour du Projet au niveau du Groupe Thématique Genre et Inclusion des NU, et la supervision du Bureau d'appui du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBSO Bangui).

L'impératif de protection sera intégré pour que l'assistance, non seulement ne crée pas des préjudices aux bénéficiaires (approche « do no harm »), mais également pour qu'elle détecte et réponde aux violences basées sur le genre et aux cas d'exploitation et d'abus sexuels. De plus, une proximité renforcée avec les bénéficiaires sera privilégiée à travers la décentralisation de notre action. Ces deux principes (protection et proximité) seront matérialisés par l'intégration d'un appui psychosocial aux personnes affectés par le conflit, et le lead que prendront les acteurs communautaires (dont les leaders locaux et les organisations féminines) dans l'identification des besoins et interventions, afin que les femmes leaders ne soient pas à risque d'être menacées comme étant seules responsables en cas de problèmes. Par ailleurs, des sensibilisations à l'égard de la communauté sera menée en amont des interventions pour favoriser une appropriation communautaire forte. Enfin, dans les zones d'intervention du projet, il existe des bureaux de terrain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme dont les interventions permettront de maximiser l'impact du projet.

| N° | Catégorie Bénéficiaires | Femmes de plus de 35 ans | Hommes de plus de 35 ans | Jeunes filles de 15 à 35 ans | Jeunes garçons de 15 à 35 ans | Total |
|----|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------|
| 1 | Femmes leaders bénéficiaires des interventions directes du Projet | 300 | 0 | 50 | 0 | 350 |

| | | | | | | |
|--------------|--|--------|--------|--------|--------|---------|
| 2 | Acteurs étatiques locaux, leaders traditionnels | 10 | 50 | 5 | 20 | 85 |
| 3 | Représentants des Institutions Républicaines et Garants des processus de paix | 10 | 30 | 2 | 3 | 45 |
| 2 | Populations des localités du Projets bénéficiaires indirectes des interventions du Projet (personnes bénéficiant des interventions des organisations féminines à base communautaire, y compris les sensibilisations conduites, etc.) | 55 000 | 22 000 | 45 000 | 22.000 | 144 000 |
| | | 55 320 | 22 080 | 45 057 | 22 023 | |
| TOTAL | | | | | | 144 480 |

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

ONU Femmes (agence lead de la mise en œuvre du projet) : est l'entité des Nations Unies en charge de coordonner les efforts des agences du Système des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile pour la promotion de l'égalité des Sexes et l'autonomisation de la femme dans tous les pays et dans tous les secteurs. Le Bureau Pays d'ONU Femmes en RCA participe depuis 2015 aux efforts pour augmenter la participation des femmes sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité dans le contexte de la reconstruction post-conflit, la consolidation de la paix et un appui à la réponse humanitaire couplé d'un rôle de coordination des initiatives des agences des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein de l'équipe de pays (UNCT). Les interventions du Bureau s'étendent sur l'ensemble du territoire national, notamment à travers ses partenaires de mise en œuvre, organisations nationales et particulièrement les organisations féminines.

Le Bureau Pays ONU Femmes en RCA a déjà piloté plusieurs programmes en lien avec la thématique, et reste l'Agence lead des Nations Unies pour appuyer les Etats membres dans l'opérationnalisation de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité (tel que prévu par la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies), et ainsi continue de renforcer son intégration et son appui aux mécanismes stratégiques et locaux de paix, particulièrement en assurant la participation des femmes et le renforcement des capacités des femmes défenseuses de droits humains dans leur rôle, ainsi que l'intégration du genre dans les processus de paix.

Il est reconnu que, pour des interventions catalytiques, un meilleur engagement des autorités nationales et acteurs de la société civile est nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés. C'est ainsi que ONU Femmes a développé des partenariats privilégiés avec la MINUSCA, et les agences des Nations Unies en RCA, les entités gouvernementales et publiques (Présidence de la République, Ministère de

la Justice, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Renonciation Nationale, Assemblée Nationale, l'Autorité Nationale des Elections, Université de Bangui etc) et plusieurs plateformes des organisations de la société civile dont entre autres : l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) – l'organe faitière des organisations féminines, présentes - le volet national du Réseau des Femmes Leaders Africaines (AWLN), le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), ainsi que de nombreuses organisations féminines et en faveur de la promotion des femmes et filles (RELFECA, le RFEAMP, PFC, FADAEC, AFJC, MJP, G23 etc.), avec qui nous travaillons au quotidien et sur le terrain et qui nous permettent une grande capacité de mobilisation des femmes et filles, les principales bénéficiaires de cette proposition. Dans le cadre d'élaboration du présent projet, engagement a par ailleurs été fait avec ces mêmes organisations.

Le Mandat international de ONU Femmes en matière de promotion de l'égalité entre les sexes, son expérience dans la coordination des programmes conjoint financés par le PBF en RCA, sa participation au secrétariat technique de l'initiative africaine ainsi qu'élaboration de la stratégie nationale de la communication font d'elle l'agence Chef de file du présent financement du PBF en RCA.

Le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme : Le HCDH a pour mission d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de sa triple obligation de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. A ce titre, elle s'occupe entre autres de la surveillance des violations et abus commis par les parties au conflit en RCA, leur rapportage y compris au Conseil de sécurité. Le HCDH apporte un appui technique et financier dans le renforcement des capacités des détenteurs de droit et des titulaires d'obligations. Elle intervient dans le domaine de l'appui au processus de justice transitionnelle et au rétablissement de l'Etat de droit. Enfin, elle ;

- Appuie toutes initiatives nationales, des organisations de la société privées et des institutions des droits de l'homme en rapport avec leur mandat des droits de l'homme,
- Assure l'intégration de l'approche droits de l'homme dans les activités des programmes et institutions du système des Nations Unies intervenant en République centrafricaine et,
- Coopère avec l'Etat et les acteurs nationaux pour assurer la mise en œuvre des engagements du gouvernement en rapport avec sa participation aux mécanismes, instruments internationaux et organes de suivi des droits de l'homme ainsi que des recommandations des rapports publiés en matière des droits de l'homme par la Mission.

Le HCDH s'assure également de la prise en compte de l'approche basée sur les droits humains dans les politiques, stratégies et programmes du pays.

Le HCDH à travers la Division des Droits de l'homme de la MINUSCA est présent en République Centrafricaine depuis 1998, à travers la MINURCAT, le BONUCA, BINUCA et depuis 2014 sous la bannière de la MINUSCA. Il a 72 spécialistes des droits de l'homme répartis entre le Quartier Général et les 12 bureaux de terrain (Bangui, Bambari, Bouar, Berberati, Bossangoa, Paoua, Birao, Ndélé, Kaga Bandoro, Bria, Bangassou, Obo) mais couvrant l'ensemble des 20 préfectures de la République centrafricaine y compris à travers une équipe mobile qui travaille à partir du Quartier général. Le HCDH s'occupe de la promotion et la protection des droits de l'homme à travers la mise en œuvre des activités de surveillance permanente de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des réfugiés ; la coopération technique avec le Gouvernement et les institutions nationales à travers notamment le renforcement de leurs capacités et les plaidoyers divers. Un de ces plaidoyers a abouti en 2023 en l'adoption de la politique nationale des droits de l'homme dont un des axes porte sur les droits économiques, sociaux et culturels. En renforçant les capacités des organisations féminines dans la jouissance de leurs droits économiques, sociaux et culturels, le HCDH s'inscrit dans une perspective de ne laisser personne pour compte dans l'atteinte des ODDs.

| Organisation bénéficiaire | Budget total dans l'année précédente | Sources principales du budget (donateurs etc.) | Emplacement des bureaux dans le pays | Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet) | Experts techniques existants pertinents au projet |
|--|--------------------------------------|---|--|---|---|
| Organisation de convocation : ONU Femmes | 5 213 101 \$ | PBF Government of Japan; European Union; African Development Bank; SIDA | Bangui | 25 membres du personnel basés à Bangui avec missions fréquentes dans les zones du Projet. Les partenaires d'exécution ont du personnel présent dans toutes les zones du projet | 7 Dont: Chargée de programme Femmes, Paix, Sécurité, Action Humanitaire ; Chargée de partenariat avec les organisations féminines ; Chargée de projet Accès à la Justice. |
| Partenaires d'exécution : OFCA, AWLN | | | | | |
| Organisation bénéficiaire : Haut-Commissariat Des Droits de l'Homme | 850 000 \$ | DPO, OHCHR | Bangui, Bouar, Berberati, Bossangoa, Bangassou, Birao, Obo, Ndélé, Kaga Bandoro, Paoua, Bambari, Bria | 72 dont 40% à Bangui (Siège) et 60% répartis dans les 12 autres bureaux de terrain | 14 |
| Partenaires d'exécution : Ministère de la Justice, CNDHLF, HCC, CES, RONGDH, Consortiums de la Société civile, Forums locaux des droits de l'homme | | | | | |

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien

avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

La mise en œuvre du Projet bénéficiera d'expertise existantes et qui seront mobilisées selon les besoins de l'efficacité de la mise en œuvre au sein des deux Agences récipiendaires.

De manière spécifique, le personnel ci-dessous sera mobilisé et couvert à hauteur du montant indiqué entre parenthèses.

ONU Femmes :

Chargé de Programmes, Femmes, Paix Sécurité (30%)

Assistant au Projet (100%)

Chargé de Gestion Financière des Projets et Suivi des Organisations Féminines (100%)

Chargé Suivi & Evaluation et Gestion de connaissance (SB4, 100%)

Chef de Département Suivi, Evaluation, Planning (0% - pas pris en charge par le projet mais il appuiera sa mise en œuvre à travers la supervision du chargé de suivi évaluation terrain)

Chargé de communication (0% - pas pris en charge par le projet mais engagé dans sa mise en œuvre)

Haut-Commissariat des Droits de l'Homme :

Assistant au Projet et Coordination (100%)

Chargé des Droits Humains, HCDH (0% - pas pris en charge par le projet mais entièrement engagé dans sa mise en œuvre)

Points focaux droits de l'homme au sein des Bureaux terrain MINUSCA (0% - pas pris en charge par le projet mais engagés dans le suivi de sa mise en œuvre sur le terrain)

L'équipe en charge de la mise en œuvre possède l'expertise liées aux questions de genre et de protection des droits humains en lien avec la consolidation de la paix et a déjà travaillé sur des projets similaires, permettant une prise en compte effective et adaptée au contexte des questions de genre et de promotion des droits humains. Par ailleurs, ONU Femmes intégrera des modules de formation du marqueur genre et âge dans les sessions de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet, tandis que le HCDH assurera une intégration et un suivi effectif de l'approche basé sur les droits humains, afin d'assurer une approche intégrée de ces questions dans la mise en œuvre du Projet et au-delà.

En tant qu'Agence lead, ONU Femmes assurera la coordination du Projet et le lien avec le Secrétariat PBF en RCA, à travers les rapports et l'engagement régulier à travers les réunions des comités techniques et autres réunions ad hoc nécessaires.

Par ailleurs, un Comité sera mis en place afin de procéder à l'analyse des projets élaborés par les organisations féminines, fournir des recommandations techniques et stratégiques à prendre en compte, et fournir un appui technique (à travers le personnel des Agences bénéficiaires qui seront mobilisés au sein du Comité) à des étapes clés de la mise en œuvre. Une équipe technique en charge du suivi financier et technique, ainsi que de la prise en compte des droits humains sera en place au niveau de Bangui, ainsi que dans les localités de Projet, prenant appui sur les bureaux terrains du HCDH dans les zones du Projet.

(Les mandats clés et autres termes de référence seront préparés à l'entame du Projet)

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

| Risque spécifique au projet | Niveau de risque (faible, moyen, élevé) | Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire) |
|---|---|---|
| La survenance des conflits/l'instabilité politique et les difficultés d'accès aux zones de mise en œuvre du Projet | Moyen | <p>La coordination du projet fera un transfert relatif et contrôlé de risque de sécurité en travaillant avec les organisations, les autorités locales et les structures techniques décentralisées de l'état pour qu'en cas d'insécurité empêchant le déplacement des Agences sur le terrain, les organisations locales continuent la mise en œuvre et partagent les informations, notamment à travers les comités sous-techniques du Projet qui assureront la coordination locale et la poursuite des activités.</p> <p>Par ailleurs, les activités seront accélérées pendant les périodes stables pour atténuer les potentiels retards dans la mise en œuvre.</p> <p>Pour le problème d'accès spontané aux zones de mise en œuvre, impliquer les OSC et les leaders locaux qui ont la capacité de travailler et de dialoguer aisément avec les belligérants même en période de troubles.</p> <p>Solliciter le soutien logistique de la MINUSCA via la DDH/HCDH, déjà engagée lors des phases préparatoires du Projet et qui a fourni un soutien lors de l'évaluation préliminaire de la situation.</p> |
| Troubles sociaux et politiques et difficultés de déplacements dans les zones de mise en œuvre consécutifs à l'organisation des élections locales en 2024. | Moyen | <p>La mise en œuvre des activités préparatoires et du déploiement des équipes de mise en œuvre sur terrain se feront en prélude à la tenue des élections pour pallier à de potentielles limitations de mouvement durant la période électorale. Par ailleurs, les sensibilisations et communications relatives à la cohésion sociale et à la prévention de la violence (notamment due à l'utilisation de drogues et autres substances dangereuses) intégreront des modules relatifs à la citoyenneté, à la cohésion sociale et la culture de paix en période électorale.</p> <p>Par ailleurs, l'équipe de coordination du Projet concertera régulièrement les acteurs des projets d'appui au processus électoral, au sein d'ONU Femmes et de l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux afin</p> |

| | | |
|--|-------|--|
| | | d'assurer un accès à l'information et les potentiels ajustements nécessaires. Les forums locaux des droits de l'homme permettront de disposer aussi des informations utiles en temps opportun pour les alertes en vue d'actions préventives ou correctives. |
| Les organisations féminines partenaires du projet, et leurs membres, font face à des risques de protection | Moyen | <p>Au regard du contexte sécuritaire du pays, des pesanteurs socio-culturelles toujours prégnantes et du niveau de pauvreté des communautés bénéficiaires, l'engagement des organisations féminines à la base dans le cadre du projet, pourrait les exposer à des risques de violence et de marginalisation. De plus, le projet étant mis en œuvre dans un contexte électoral déjà clivé et traditionnellement source de tensions et violence accrue, y compris envers les femmes, il y a lieu d'envisager des mécanismes de protection pour les organisations féminines engagées dans le cadre du projet.</p> <p>A cet effet, au titre de la prévention et de la réponse à ces risques de protection, le Projet envisage capitaliser sur le système d'alerte précoce, des forums locaux des droits de l'homme, des comités locaux de paix et de réconciliation, des mécanismes classiques de protection des civils ainsi que les cadres de coopération avec les autorités locales (administratives, sécuritaires et judiciaires).</p> |
| Difficulté de suivi des interventions terrain, particulièrement dans les zones les plus reculées du pays | Moyen | <p>L'approche décentralisée du projet est un point positif mais peut également constituer un défi quant au suivi effectif du travail fait sur terrain. Afin d'y faire face, l'attribution de micro-grants s'accompagnera d'un suivi technique (à travers des staff dédiés) et mise en place de mécanismes de suivi à distance (Kobo Collect etc.). Par ailleurs, l'engagement des autorités locales dès la mise en place des projets, y compris à travers le ministère de l'Administration du Territoire, et la coordination des activités locales avec les interventions existantes par la MINUSCA et les acteurs humanitaires (à travers OCHA), permettront d'assurer des mécanismes de suivi à travers ces acteurs du système des Nations Unies dans le cadre du <i>Delivering as One</i>. Enfin, des missions de spot check seront régulièrement organisées sur terrain.</p> |

| | | |
|---|--------------|---|
| <p>Le projet suscite des attentes et aspirations élevé auprès de la population, qui sont au-delà des capacités de réponse du Projet</p> | <p>Moyen</p> | <p>Dès l'entame de la mise en œuvre du Projet, la coordination du Projet saisira les autorités locales et les représentants des bénéficiaires du Projet pour établir ensemble les critères de sélection et présenter clairement les objectifs et la portée du Projet, cela pour prévenir toutes attentes en dehors des activités prévues dans le cadre du Projet.</p> <p>Par ailleurs, les leçons apprises et résultats du Projet seront largement disséminés, de manière régulière, au sein des partenaires nationaux et internationaux, surtout ceux engagés dans le même secteur d'intervention, afin de faire un plaidoyer pour la poursuite et la consolidation des acquis du Projet, ainsi que la réponse à des besoins des populations qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du Projet.</p> |
| <p>Faible Implication du gouvernement dans la mise en œuvre du projet</p> | <p>Moyen</p> | <p>Les Ministères identifiés dans le cadre du Projet seront engagés dans la mise en œuvre dès le lancement officiel du Projet, notamment à travers le Comité de pilotage, le comité technique avec tous les acteurs, et les missions de suivi conjointes.</p> <p>Un plaidoyer sera fait à l'endroit des Ministères identifiés, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour l'implication des départements sectoriels et la désignation de points focaux dans les zones de mise en œuvre, lorsque ceux-ci sont présents sur place. Cela permettra une implication technique du Gouvernement dans la mise en œuvre du Projet qui renforcera son implication au niveau stratégique, à travers le Comité de Pilotage. Les points focaux seront largement sensibilisés sur les objectifs du projet et leurs expertises seront mis à contribution pour assurer une bonne progression des interventions vers les résultats attendus.</p> |

La matrice de gestion des risques sera suivie régulièrement par l'équipe de gestion du projet, mise à jour selon les besoins, et les stratégies mises en œuvre afin d'assurer une mise en œuvre du projet dans les délais impartis, selon les lignes budgétaires et les orientations stratégiques définies. Le cas échéant,

en cas d'impact trop important de l'un ou l'autre risque sur la mise en œuvre du Projet, l'équipe de coordination en référera au Secrétariat du PBF pour potentiels amendements, si nécessaire.

- d) **Suivi/ évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Suivi Evaluation : Le suivi et évaluation (S&E) du Projet intégrera l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats et sera aligné sur la chaîne des résultats telle qu'articulée à la théorie de changement. Les intrants et les activités planifiées devront conduire à la réalisation des produits et l'atteinte des résultats.

Le S&E du projet se fera à travers les outils programmatiques des agences récipiendaires et les cadres de rapportage périodiques du PBF. L'objectif de l'ensemble des activités dans cette rubrique sera d'assurer un suivi périodique des avancées de l'atteinte des résultats escompté et fournir des données qualitatives et chiffrées permettant d'évaluer cette avancée. Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'Examen Périodique Universel, le projet veillera, en plus d'une participation plus active des femmes aux processus de paix, à leur autonomisation via une meilleure promotion et protection de leurs droits sociaux, économiques et culturels. De fait le suivi des indicateurs se fera en alignement aux recommandations de l'Examen Périodique Universel.

Les activités S&E débiteront par la conduite d'une enquête pour évaluer la situation de référence, ensuite un plan de suivi, d'évaluation et de capitalisation sera développé selon les principes de la Gestion Axée sur les Résultats. Ce plan comprendra plusieurs activités et permettra d'assurer la gestion des connaissances et de redevabilité du projet. A l'entame de la mise en œuvre du projet, et en consultation et validation du chargé suivi et évaluation du PBSO, il pourra être proposé un renforcement du cadre de résultats soumis afin d'assurer un meilleur alignement des résultats avec les objectifs du présent projet et des cadres stratégiques y relatifs (UNSDCF, ODD, Recommandations EPU, etc.).

Un Chargé Suivi & Evaluation et Gestion de connaissance national sera mobilisé (e) et affecté (e) à la mise en œuvre du Projet. Il/elle appuiera la conception d'un plan et des outils de suivi évaluation, en collaboration avec les différentes parties prenantes du Projet, effectuera des missions de suivi, et rapportera les résultats au chargé de suivi évaluation du Bureau (UNV International) qui s'assurera de la coordination des activités S&E, de l'assurance qualité et prendra part aux différentes réunions du comité de pilotage du Projet. Il/elle complétera les données de référence du projet (par le biais d'une étude de base) et renforcera le cadre des résultats du Projet, particulièrement en précisant les indicateurs et données de base, en fonction des données collectées sur le terrain.

Le Chargé Suivi & Evaluation et Gestion de connaissance fera partie intégrante de l'Unité de Gestion du Projet basée à ONU Femmes, et collaborera et coordonnera les activités de suivi/évaluation pour l'ensemble du Projet, avec la revue et approbation du chargé Suivi & Evaluation du PBF.

Il est prévu au moins trois missions (à intervalle de six mois de mise en œuvre) de suivi conjoint impliquant tous les acteurs de mise en œuvre du Projet notamment les agences récipiendaires, les Ministères Sectoriels impliqués, les OSC et le Secrétariat PBF. Cette approche permettra d'identifier les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.

Par ailleurs, en application des directives du PBF dans le renforcement de suivi du projet au niveau communautaire et afin d'atteindre les changements attendus, il sera mis en place un mécanisme de suivi/évaluation basé sur les communautés (CBM&E), qui utilisera les mécanismes locaux des droits de l'homme et veillera à la collecte des plaintes des communautés, afin de disposer non seulement de

renseignements supplémentaires directement auprès des bénéficiaires mais aussi de leur permettre d'exprimer leurs besoins et priorités ainsi que leur perception sur les initiatives en cours. Cette approche novatrice, pilotée par le PBF dans le cadre de son suivi, implique que les communautés participent activement et de manière significative à tous les aspects des interventions les concernant, ce qui a pour effet de renforcer les responsabilités mutuelles entre les communautés et le reste des parties prenantes aux projets tels les agences récipiendaires, les partenaires de mise en œuvre et le Secrétariat PBF afin de renforcer la rétro action et la dynamique communautaire. Le présent projet et sa configuration au niveau communautaire et au niveau national s'y prête particulièrement pour atteindre les objectifs du Projet. Ce dispositif de suivi/évaluation sera porté par le Secrétariat PBF et mis en œuvre par une organisation de la société civile en collaboration avec les agences récipiendaires. Par ailleurs, le CBM&E fera le lien avec les mécanismes de suivi et coordination du Projet, selon pertinence, afin de renforcer la mise en œuvre et le suivi du Projet.

A la base, le CBM&E engage les membres des communautés locales sur les types de changement qui leur importent le plus et l'appui du PBF non seulement à bien faire les choses, mais aussi à faire les bonnes choses. En tant que système de responsabilité mutuelle, le CBM&E ne se contente pas d'extraire des données des communautés locales sur leurs points de vue et leurs besoins, il donne aux communautés locales une voix dans la prise de décision et une contribution essentielle pour évaluer si les initiatives destinées à les aider font une différence.

En effet, ce dispositif permettra de recueillir les points de vue sur des questions spécifiques auprès des membres de la communauté, en particulier ceux affectés par les interventions du projet (directement ou indirectement) et les utiliser comme mécanisme de retour d'information en temps réel sur la mise en œuvre ainsi que de promouvoir la responsabilité des décideurs et des exécutants du projet. Ils fournissent des informations factuelles pour la décision programmatique et permet de rendre des comptes aux communautés bénéficiaires des interventions.

Le CBM&E permettra également de fournir des données de haute qualité pour aider à identifier les lacunes de la consolidation de la paix, favoriser une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins émergents et, surtout, servir de méthode d'évaluation qui contribue à une paix durable en faisant de l'autonomisation et du renforcement des capacités une pièce maîtresse du processus.

Un budget de 150 000 USD sera alloué aux activités de suivi/évaluation et 50 000 USD seront budgétisés pour l'évaluation finale indépendante du projet.

Les activités du plan de suivi et évaluation à mettre en œuvre incluent :

| Activités | Objectif | Acteurs clés | Période |
|---|--|--|--------------------|
| <i>Suivi</i> | | | |
| <i>Tenir les réunions du comité de pilotage</i> | <i>Donner les orientations au comité technique, revoir les rapports et entreprendre des révisions si nécessaires</i> | <i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i> | <i>Annuel</i> |
| <i>Tenir les réunions du comité de technique à Bangui</i> | <i>Assurer une collecte régulière des données dans l'intervalle des missions de terrain planifiées</i> | <i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF Autres agences des Nations Unies RUNO ONG Bénéficiaires</i> | <i>Trimestriel</i> |

| Activités | Objectif | Acteurs clés | Période |
|---|---|--|--|
| <i>Tenir les réunions des mécanismes communautaires de suivi dans les zones du projet</i> | <i>Assurer une collecte régulière des données dans l'intervalle des missions de terrain planifiées</i> | <i>Structures décentralisées des ministères impliqués ONG Bénéficiaires</i> | <i>Trimestriel</i> |
| <i>Mission de terrain pour le suivi des progrès vers les objectifs du projet</i> | <i>Identifier régulièrement les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.</i> | <i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i> | <i>Semestriel</i> |
| <i>Produire les rapports d'étapes</i> | <i>Documenter les réalisations du projet incluant les leçons apprises et les bonnes pratiques</i> | <i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires</i> | <i>Novembre 2024 Juin 2025 Novembre 2025 Juin 2026 Novembre 2026</i> |
| Etudes | | | |
| <i>Etude de base : Analyse de la situation de référence</i> | <i>Etablir les données de base des indicateurs qui n'en ont pas Collecter les données nécessaires à l'évaluation de la situation de référence</i> | <i>Chargé de suivi évaluation En consultation avec les équipes de suivi évaluation des Agences et du Secrétariat du PBF</i> | <i>Septembre 2024</i> |
| <i>Etude étude nationale sur la contribution des organisations féminines au relèvement et à la paix</i> | <i>Documenter les contributions des organisations féminines à la consolidation de la paix</i> | <i>ONU Femmes Secrétariat du PBF OSC Bénéficiaires</i> | <i>Octobre 2024</i> |
| Evaluation | | | |
| <i>Evaluation finale du projet</i> | <i>Déterminer à quel point le projet a contribué à la consolidation de la paix en RCA. Elle générera également des connaissances substantielles basées sur des faits en identifiant tous résultats inattendus et fera des recommandations constructives en vue de rendre durables les réalisations du programme</i> | <i>Ministères impliqués Secrétariat du PBF RUNO Autres agences des Nations Unies ONG Bénéficiaires Equipes de consultants indépendants</i> | <i>Septembre 2026</i> |

Communication et Gestion des Connaissances : En tant qu'entité des Nations Unies ayant le lead en matière de promotion de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS), ONU Femmes s'appuie sur son expertise dans le soutien aux organisations féminines et la prise en compte du genre dans la consolidation de la paix dans le cadre de ce projet. Les partenariats avec des acteurs régionaux et thématiques clés tels que les acteurs gouvernementaux, les institutions de sécurité et de défense, les

organisations de la société civile, les médias, les groupes de réflexion et le monde universitaire seront fondamentaux pour établir et maintenir les liens nécessaires entre les différentes parties prenantes et assurer une visibilité de cette intervention et du bailleur, PBF, dans ce domaine. Dans ce contexte, ONU Femmes assurera une visibilité opportune et durable de ce projet financé par le Fonds de Consolidation de la Paix PBF en capitalisant sur les initiatives régulières de communication et de plaidoyer pour faire la lumière sur les changements transformateurs potentiels de l'intervention.

S'appuyant sur cette expérience, ONU Femmes s'engage à accroître la visibilité du PBF auprès des parties prenantes nationales et internationales et tirera parti des outils, plateformes et réseaux de communication pour maximiser les efforts de sensibilisation à travers des activités de communication stratégiques et en travaillant en étroite collaboration avec le PBF et les acteurs locaux. En effet, aujourd'hui plus que jamais, les efforts de communication stratégique sont essentiels au fonctionnement des organisations modernes et la reconnaissance des appuis de différents acteurs tels que le PBF dans la consolidation de la paix en RCA et l'intégration du genre dans ce domaine, peuvent renforcer la visibilité et reconnaissance du Fonds dans le pays. Ainsi, un plan de communication bien conçu et mis en œuvre exercera une influence significative sur les résultats stratégiques du projet. Pour maximiser l'impact positif des activités de communication qui seront mis en œuvre, des synergies avec les médias (locaux, nationaux, internationaux) seront créés, avec un accent mis sur l'amélioration de la coordination et des capacités de communication lorsque cela est possible. Il est également important d'écouter et d'apprendre des expériences vécues par les femmes et les filles dans les pays où nous travaillons. A cet effet, le consortium exploitera sa présence sur le terrain et les missions ponctuelles, les activités médiatiques et les engagements avec les communautés bénéficiaires afin de collecter des histoires à succès et montrer l'impact du projet sur les trajectoires individuelles des bénéficiaires, surtout les femmes défenseuses des droits humains. A chaque fois que possible, des activités conjointes de communication seront organisées à Bangui et dans les Provinces en synergie avec le Secrétariat PBF.

Les activités de communication et de gestion de connaissances clés incluent :

| Category | Description | Budget imputé au Projet (USD) ²⁰ |
|---|--|---|
| Ressources humaines | | |
| Chargé de communication et gestion des connaissances (VNU National) | Le chargé de communication et gestion des connaissances du Bureau ONU Femmes appuiera la mise en place et suivi qualité du Plan de communication | 0 USD (contribution ONU Femmes) |
| Chargé Suivi & Evaluation et Gestion de connaissance (SB4) | Le chargé de suivi évaluation collectera les témoignages et histoires qui alimenteront les supports de communication élaborés dans le cadre du projet | 49 543 USD |
| Activités de communication et gestion des connaissances | | |
| Supports de communication | Elaborés et dissémination d'affiches publicitaires, roll-ups, banderoles, flyers et gadgets avec les logos du bailleur des parties prenantes du projet | 20 000 USD |
| Matériel audio-visuel | Production de vidéos courtes (1-3min) pour usage sur les réseaux sociaux, production | 7 500 USD |

²⁰ Tous les budgets indiqués ici sont déjà inclus dans les lignes budgétaires de l'annexe D_Budget, ils ont été mis en avant ici pour donner plus de visibilité aux actions communication qui seront entreprises.

| | | |
|----------------------------|--|--------------------|
| | d'une vidéo de capitalisation à la fin du Projet | |
| Documents de connaissances | Mise en page des études, préparation de brèves de partage des résultats clés des études et projets, bulletins d'informations (newsletters) et autres documents de briefing | 1 000 USD |
| Evènements de plaidoyer | Au moins 3 activités de plaidoyer (vulgarisation des résultats de l'étude, plaidoyer, etc.) et serviront à communiquer les résultats du projet et donner de la visibilité aux parties prenantes dont le PBF. | 25 000 USD |
| Total | | 103 043 USD |

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Afin de renforcer l'appropriation nationale et assurer la durabilité des interventions, il est prévu un transfert des connaissances en vue d'obtenir la transformation des cibles et bénéficiaires. Il est transversal dans le projet car il épouse tous ses résultats intermédiaires, d'opérer une transformation qualitative et durable des communautés, des organisations à base communautaires (OBC) et particulièrement les OSC féminines, ainsi que les agents décentralisés de l'Etat. Par ailleurs, le projet vise à permettre aux organisations de la société civile défenseuses des droits humains de renforcer leur rôle au sein des communautés et assurer leur capacité à continuer à fonctionner et mobiliser des ressources matérielles, financières mais également d'influence auprès de différents partenaires stratégiques, les partenaires techniques et financiers, le Gouvernement, et les réseaux de défense des droits humains au niveau international.

L'appui aux réseaux existants des organisations féminines permettra d'assurer un suivi national/communautaire même au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du Projet promeut l'appropriation nationale, à travers l'engagement des autorités nationales (à travers les Ministères) et locales (à travers les structures communautaires qui seront capacitées, engagées dans la mise en œuvre et assureront la durabilité des interventions. Par ailleurs, les connaissances collectées faciliteront les plaidoyers qui seront conduits à l'endroit des institutions nationales pour l'intégration et l'implémentation de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité dans les mécanismes de consolidation de la paix.

L'implication des institutions républicaines mais aussi la participation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme constituent une opportunité supplémentaire d'appropriation du projet et d'une bonne capitalisation des acquis qui en découleront dans les futurs programmes et projets nationaux. Enfin, les études menées, données collectées et leçons apprises du Projet seront partagées durant le projet et après, avec les autorités nationales, partenaires nationaux et internationaux afin d'en assurer la capitalisation. Le projet ayant pour objet des interventions novatrices et catalytiques, une documentation détaillée des leçons apprises permettra de mobiliser des ressources d'autres partenaires afin de mettre à échelle ces interventions, dans le reste du pays, voire ailleurs.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'**annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

| | Totals | | |
|--|---|---|------------------------|
| | Organisation recipiendiaire 1 ONU Femmes (budget en USD) | Organisation recipiendiaire 2 HCDH (budget en USD) | Totals |
| 1. Staff and other personnel | \$ 319,000.00 | \$ 121,400.00 | \$ 440,400.00 |
| 2. Supplies, Commodities, Materials | \$ 35,000.00 | \$ 90,000.00 | \$ 125,000.00 |
| 3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation) | \$ 15,000.00 | \$ - | \$ 15,000.00 |
| 4. Contractual services | \$ 353,325.00 | \$ 151,675.00 | \$ 505,000.00 |
| 5. Travel | \$ 50,000.00 | \$ 15,000.00 | \$ 65,000.00 |
| 6. Transfers and Grants to Counterparts | \$ 1,575,000.00 | \$ 65,000.00 | \$ 1,640,000.00 |
| 7. General Operating and other Costs | \$ 8,000.00 | \$ 5,338.32 | \$ 13,338.32 |
| Sub-Total | \$ 2,355,325.00 | \$ 448,413.32 | \$ 2,803,738.32 |
| 7% Indirect Costs | \$ 164,872.75 | \$ 31,388.93 | \$ 196,261.68 |
| Total | \$ 2,520,197.75 | \$ 479,802.25 | \$ 3,000,000.00 |

| | Performance-Based Tranche Breakdown | | | |
|-----------------|---|---|------------------------|-----------|
| | Organisation recipiendiaire 1 ONU Femmes (budget en USD) | Organisation recipiendiaire 2 HCDH (budget en USD) | TOTAL | Tranche % |
| First Tranche: | \$ 882,069.21 | \$ 167,930.79 | \$ 1,050,000.00 | 35% |
| Second Tranche: | \$ 882,069.21 | \$ 167,930.79 | \$ 1,050,000.00 | 35% |
| Third Tranche: | \$ 756,059.33 | \$ 143,940.68 | \$ 900,000.00 | 30% |
| TOTAL | \$ 2,520,197.75 | \$ 479,802.25 | \$ 3,000,000.00 | |

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

| Question | Oui | Non | Commentaire |
|--|-----|-----|---|
| Planification | | | |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé | X | | |
| 2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission | X | | Les termes de référence et mandats des personnels clés seront mis à jour et publiés à l'entame du projet. |
| 3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier | X | | |
| 4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait. | X | | |
| 5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | X | | |
| 6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier. | X | | |
| 7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement? | X | | Des accords-cadres existent, les protocoles d'accord concernant ce projet en particulier se feront après signature du document de projet. |
| 8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ? | X | | |
| 9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il? | | N/A | |
| Genre | | | |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | X | | |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet? | X | | |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ? | X | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ? | X | | |
|--|---|--|--|

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

| Question | Oui | Non | Commentaire |
|--|-----|-----|-------------|
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ? | X | | |
| 2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget. | X | | |
| 3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires. | X | | |
| 4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ? | X | | |
| 5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ? | X | | |
| 6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet. | X | | |
| 7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés. | | X | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| 8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas. | X | | |
|--|---|--|--|

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|-------------------------------------|----------|--|
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |

| | | |
|---|--|--|
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

| Timeline | Event |
|---|--|
| 30 April | Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| <i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i> | |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

| | |
|-------------------|--|
| 31 July | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| 31 October | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|---|--|--|
| Bi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

| Timeline | Event |
|---|--|
| 28 February | Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| 30 April | Report Q1 expenses (January to March) |
| 31 July | Report Q2 expenses (January to June) |
| 31 October | Report Q3 expenses (January to September) |
| <i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i> | |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

| Résultats | Produits | Indicateurs | Moyens de vérification/ fréquence de collecte | Étapes |
|--|----------|--|--|---|
| <p>Résultat 1 : : Une prise en compte accrue du genre et la participation des organisations de femmes renforcent l'appropriation des mécanismes de mise en œuvre de consolidation de la paix en RCA.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>ODD 5 ODD 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>Aligné aux recommandations de la 3^e session EPU (2018) suivantes : 121.143 121.155 121.144</p> | | <p>Indicateur 1 a Proportion d'acteurs communautaires interrogés (désagrégés par sexe et âge) qui indiquent une prise en compte significative des droits humains et des questions du genre dans les initiatives de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: TBD Année : 2026</p> | <p>Rapport de la situation de référence</p> <p>Fréquence : 2024; 2026</p> | <p>Recrutement du personnel Projet</p> <p>Lancement de l'évaluation de la situation de référence et Étude sur les Connaissances, les Attitudes, les Pratiques (CAP)</p> <p>Lancement officiel du Projet</p> |
| | | <p>Indicateur 1 b Proportion des femmes (sexe/âge) participant aux processus de paix Track I et II</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: TBD Année : 2026</p> | <p>Données des enquêtes statistiques nationales Publications nationales</p> <p>Fréquence : 2024; 2026</p> | <p>Mis en place du comité de pilotage (puis des comités techniques et mécanismes de suivi communautaires)</p> <p>Lancement des micro-grants</p> |
| | | <p>Indicateur 1 c Proportion des plans de développement locaux qui intègrent des initiatives menées par des organisations féminines.</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible: TBD Année : 2026</p> | <p>Publications nationales Rapport de la situation de référence</p> | <p>Activités de suivi des initiatives des organisations féminines</p> |
| | | <p>Indicateur 1 d Pourcentage des bénéficiaires au niveau communautaire ayant confiance dans les membres des autres communautés.</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : TBD Année : 2026</p> | <p>Rapports d'activités, Enquête de perception, Étude sur les Connaissances, les Attitudes, les Pratiques (CAP), Évaluation Finale</p> | |

| | | | | |
|--|---|---|---|--------------------------|
| | | <p>Indicateur 1.e Part du budget investi par/à travers le Système des Nations Unies alloué à des organisations dirigées par des femmes en RCA</p> <p>Niveau de référence: TBD (étude de base) Cible : TBD Année : 2026</p> | | |
| | <p>Produit 1.1 Les organisations de la société civile et les défenseuses des droits humains participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité</p> <p>Activité 1.1.1 Appui logistique et consultations communautaires pour la participation des organisations féminines à base communautaires dans la mise à jour du Plan d'Action National de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité</p> <p>Activité 1.1.2 Activités de vulgarisation de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité et les cadres de consolidation de la paix en RCA</p> | <p>Indicateur 1.1.a : Nombre de Plans d'actions nationaux développés de manière inclusive relative à l'agenda femmes paix et sécurité avec des indicateurs de suivi.</p> <p>Niveau de référence : 2 Cible: 3 Année : 2026</p> | Rapports d'activité Plan d'Action National III Résolution 1325 et ses annexes | Fréquence : annuelle |
| | | <p>Indicateur 1.1.b Nombre de femmes (sexe/âge) issues de la société civile participant à l'élaboration du Plan d'Action National de l'Agenda Femme, Paix et Sécurité</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 140 Année : 2025</p> | Rapports d'activité Plan d'Action National III Résolution 1325 et ses annexes | Fréquence : annuelle |
| | | <p>Indicateur 1.1.c Nombre d'initiatives de vulgarisation conduites par le projet dans le cadre de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité et les cadres de consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5 Année : 2025</p> | Rapports d'activité Enquête d'évaluation d'impact des activités de vulgarisation et renforcement de capacités. | Fréquence : semestrielle |
| | <p>Produit 1.2 Les cadres nationaux et les acteurs en charge de la consolidation de la paix intègrent efficacement l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité</p> | <p>Indicateur 1.2.a : Pourcentage de cadres nationaux de consolidation de la paix intégrant l'Agenda Femmes Paix et Sécurité. Référence : TBD Cible : 30%</p> | Evaluation de base et de fin du genre dans les cadres de consolidation de la paix | Fréquence : annuelle |

| | | | | |
|--|---|---|---|--------------------------|
| | <p>Activité 1.2.1 Organiser des ateliers de plaidoyer en faveur de l'intégration du genre et des femmes dans les processus de paix, et notamment le processus politique mutualisé APPR et Feuille de Route de Luanda</p> <p>Activité 1.2.2 Appui à l'intégration du genre dans les cadres réglementaires de consolidation de la paix en RCA</p> | <p>Indicateur 1.2.b Nombre d'acteurs principaux (désagrégé par sexe et âge) qui reconnaissent l'importance du genre dans les cadres de consolidation de la paix.</p> <p>Référence : 0 Cible : 140 Année : 2025</p> | Rapports d'activité | Fréquence : semestrielle |
| | <p>Produit 1.3 Les mécanismes liés à la participation des organisations féminines au relèvement et à la paix sont mieux compris et contribuent à renforcer les cadres de consolidation de la paix</p> | <p>Indicateur 1.3.a Existence d'une étude nationale sur la contribution des femmes au processus de paix</p> <p>Niveau de référence: Non Cible: Oui Année : 2025</p> | Rapport Etude sur la contribution des organisations féminines au relèvement et à la paix Rapports d'activité | |
| | <p>Activité 1.3.1 Conduire une étude sur la contribution des organisations féminines au relèvement et à la consolidation de la paix</p> | <p>Indicateur 1.3.b : Nombre de recommandations de l'étude mis en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : TBD Année : 2025</p> | Rapport d'activité | Fréquence : annuelle |
| | <p>Activité 1.3.2 Atelier de validation et de plaidoyer des résultats de l'étude</p> <p>Activité 1.3.3 Organiser une campagne de dissémination des résultats de l'étude sur la participation des femmes à la consolidation de la paix en RCA</p> | <p>Indicateur 1.3.c Nombre de personnes touchées par les campagnes de dissémination de l'étude (sexe/âge)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 144 000 (dont 60% de Femmes) Année : 2025</p> | Rapport d'activité | Fréquence : semestrielle |
| | <p>Produit 1.4 Les organisations féminines sont renforcées en capacités et outillées pour contribuer à la consolidation de la paix en RCA</p> | <p>Indicateur 1.4.a Nombre d'organisations féminines capacités pour mener des initiatives locales de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence: 0</p> | Rapport d'activité | Fréquence : semestrielle |

| | | | | |
|--|--|---|--|--------------------------|
| | <p>Activité 1.4.1 Cartographie des organisations féminines bénéficiaires du projet (Une organisation principale ou un consortium dans chaque Préfecture)</p> | <p>Cible: 20 Année : 2025</p> | | |
| | | <p>Indicateur 1.4.b Nombre d'initiatives à intérêt communautaires mis en œuvre par les organisations féminines</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: au moins 25 Année : 2026</p> | Rapports d'activités | Fréquence : annuelle |
| | <p>Activités 1.4.2 Organisation de sessions de renforcement de capacités et d'échange par les pairs, pour combler les gaps de capacités</p> | <p>Indicateur 1.4.c Nombre de personnes touchées par les initiatives des organisations féminines</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 10 500 (dont 60% de Femmes)</p> | Rapports d'activités | Fréquence : annuelle |
| | <p>Activité 1.4.3 Appui en matériels aux organisations féminines (dont visibilité bailleur)</p> | | | |
| | <p>Activité 1.4.4 Octroi des subventions financières aux organisations féminines sélectionnées</p> <p>Activité 1.4.5 Appui à l'opérationnalisation du Comité technique en charge de la sélection et du suivi des organisations féminines</p> | <p>Indicateur 1.4.d Nombre de rencontres du Comité Technique de Suivi</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 6 Année : 2026</p> | Rapports d'activités Rapports des réunions du Comité Technique de Suivi | Fréquence : semestrielle |